CHRONIQUE INTERNATIONALE

Claire VISIER*

La tendance au repli sur les intérêts nationaux et à la « panne » de l'unité maghrébine observée en 1992, est confirmée en 1993(1). Les évolutions tant internes – la violence s'empare de l'Algérie – qu'externes – les développements de la crise libyenne excluent chaque jour un peu plus la Libye du concert international – rendent inopérants les mécanismes d'unification trop récents et trop fragiles que l'UMA avait cherché à mettre en place(2). Malgré quelques vélléités, on assiste à un repli national dicté par une obsession sécuritaire. L'effacement de l'Union soviétique, le contexte de mutation internationale et l'agitation islamiste qui secoue le monde arabe ont également pour conséquence d'accroître la méfiance de chaque pays maghrébin à l'égard de ses voisins et de pousser au rapprochement unilatéral avec la rive nord de la Méditerranée.

Nous étudierons les relations internationales des pays du Maghreb tout d'abord dans le système mondial, puis plus particulièrement dans leurs rapports avec l'Europe et la France, avant de nous attarder sur le contexte régional.

I. – LE MAGHREB DANS LE SYSTÈME MONDIAL

Les règles du jeu de l'économie mondiale ne rencontrent plus aucune résistance au Maghreb, ces pays veillant à ne pas aller à l'encontre des intérêts économiques (ou politiques) de leurs bâilleurs de fonds occidentaux. Quant aux répercussions internationales des évolutions internes, elles dépendent étroitement de l'image de chaque pays. Maîtrise interne de l'économie et environnement régional ou international calme, semblent être les critères de confiance retenus par les pays occidentaux. Ainsi, la répression politique en Tunisie est nettement moins dénoncée qu'en Libye. Les droits de l'Homme au Maroc, et leur rapport avec l'affaire du Sahara occidental, constituent une certaine entrave à l'image de marque du pays.

L'actualité internationale **libyenne** s'ordonne encore autour de l'affaire des attentats aériens(3). Le Conseil de sécurité de l'ONU, qui exige la

(*) Allocataire de recherches, IREMAM, Aix-en-Provence.

(1) Y. Le Troquer, « Chronique Internationale », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1992*, éd. CNRS, p. 475-554.

(2) Une liste des sigles se trouve en fin d'article.

(3) Explosion en 1988 du Bœing de la Pan Am au dessus de Lockerbie en Écosse, et l'année suivante du DC-10 d'UTA au dessus du Niger.

collaboration de la Libye aux enquêtes internationales et réclame l'extradition de deux Libyens soupçonnés d'être impliqués dans les attentats, reconduit en avril et en août l'embargo militaire et aérien décrété mi-avril 1992, puis le renforce le 11 novembre 1993.

Le réexamen régulier des sanctions, effectué tout les 120 jours donne lieu à de multiples consultations entre pays occidentaux. D'un côté, les États-Unis sont favorables à un embargo international sur le pétrole libyen(4). De l'autre, les pays occidentaux sont plus prudents. Lors de contacts entre les trois membres permanents du Conseil de sécurité (Grande-Bretagne, États-Unis et France), des experts mettent en exergue les problèmes que poserait un tel embargo à certains pays occidentaux. En effet, l'Italie est le premier acheteur de pétrole libyen, suivie par la Suisse, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne. En outre, plus de mille techniciens et cadres américains continuent de travailler en Libye dans des sociétés pétrolières internationales(5).

Le 8 avril, puis à la mi-août, le Conseil de sécurité décide de maintenir en l'état l'embargo militaire et aérien et de ne pas le renforcer, cependant la décision prise en août est assortie de menaces de nouvelles sanctions de la part de Washington, Londres et Paris si aucune mesure n'est prise par la Libye d'ici le 1er octobre (date butoir).

Face à la perspective d'un durcissement de l'embargo, les réactions du pouvoir libyen oscillent entre un violent refus de coopération et de timides tentatives de rapprochement, parmi lesquelles la proposition d'un compromis – le jugement des inculpés dans un pays neutre –. D'une part, un porte-parole du ministère libyen des Affaires étrangères indique fin février qu'une circulaire a été adressée dans le courant du même mois aux ambassadeurs étrangers présents sur le sol libyen, les avertissant de la décision du gouvernement libyen de transférer les missions diplomatiques accréditées à Tripoli, à Ras Lanouf, localité semi-désertique située à 650 km au sud-est de la capitale. Au cours du mois de mai, le colonel Kadhafi rejette sur l'occident la responsabilité de la violence intégriste dans les pays arabes ; ce discours intervient après qu'il ait accusé les mouvements intégristes musulmans de servir « un complot colonialiste ». Plus précisément sur l'affaire des attentats, la Libye refuse le 16 août l'ultimatum imposé par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France : « *Nous refusons avec force le langage des menaces* » affirme le journal *Az-Zahf Al-Akhdar*, organe des comités révolutionnaires libyens. Pourtant, quelques jours auparavant, le 3 août, le ministre libyen des Affaires étrangères fait état de « pas positifs » après son entretien avec le secrétaire général de l'ONU à New-York. Le 17 août le même ministre déclare que la Libye n'exclut pas que ses deux ressortissants soient jugés aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, il affirme également que la Libye est disposée à laisser le juge français J.L Bru-

(4) Les 30 et 31 mai, par l'intermédiaire du secrétaire d'État américain W. Christopher et d'un porte parole du Foreign Office, Washington se déclare publiquement favorable à un renforcement du régime des sanctions et éventuellement à un embargo pétrolier.

(5) L'embargo imposé dès 1992 par les États-unis contre les importations pétrolières et contre le travail des compagnies américaines en Libye est en réalité contourné. *Cf.* « L'imposition d'un embargo sur le pétrole divise les pays occidentaux », *MTM*, 9 avril 1993.

guière interroger les responsables libyens soupçonnés d'être impliqués dans l'attentat d'UTA. Pour sa part, M. Kadhafi, annonce dans un entretien diffusé le 19 août par une télévision privée écossaise, le retour à des relations diplomatiques normales entre la Libye, les États-Unis et la Grande-Bretagne afin de faciliter le jugement dans l'un de ces pays des deux Libyens impliqués. Alors que M. Kadhafi annonce le 1er septembre, à l'occasion du 24e anniversaire de la révolution, la suspension des discussions en cours avec les pays occidentaux et envisage d'incendier les puits de pétrole, la Libye annonce le 29 septembre, deux jours avant l'expiration de l'ultimatum, qu'elle incite les deux Libyens à comparaître devant la justice écossaise.

Finalement, alors que la situation n'évolue pas, le Conseil de sécurité impose le 11 novembre de nouvelles sanctions (6) contre la Libye en décidant le gel de certains de ses avoirs financiers à l'étranger, en exigeant la fermeture de tous les bureaux de la compagnie Libyan Arab Airlines et en interdisant la fourniture à Tripoli d'équipements liés à l'industrie pétrolière (7). Ces mesures entrent en vigueur le 1er décembre. Le contre-temps de plus d'un mois entre le terme de l'ultimatum et le vote de la résolution résulte du délai accordé à la Libye ainsi que des intenses discussions entre les membres permanents du Conseil. La Chine et la Russie sont réticentes, la Russie faisant valoir qu'un renforcement de l'embargo financier et militaire en vigueur empêcherait la Libye de lui payer une dette de 4 MM$; ayant menacé d'opposer son veto, Moscou obtient finalement un allègement des sanctions initialement prévues (8). La Libye réplique à ces nouvelles sanctions par la fermeture de ses frontières terrestres.

Les nouvelles mesures, essentiellement économiques n'ont qu'un impact immédiat modéré car la Libye a eu amplement le temps de stocker des équipements en quantité (pompes, bouées de chargement maritime, matériel de raffinage...) depuis l'évocation de l'éventualité des sanctions pétrolières – un an auparavant. Malgré tout, l'atteinte au secteur du pétrole met en lumière la faiblesse de l'économie libyenne.

En effet, les sources de devises se limitent presque exclusivement aux exportations pétrolières. Le tourisme est inexistant alors que les Libyens ont pris l'habitude de passer des vacances à l'extérieur et de faire le pèlerinage en Arabie Saoudite. Plusieurs centaines de milliers de travailleurs étrangers sont présents sur le sol libyen et transfèrent chez eux une partie de leur revenu, tandis qu'il n'existe pratiquement pas de transferts dans le sens inverse. Enfin, les revenus des investissements extérieurs sont absorbés en totalité par les sociétés étrangères, qui opérent notamment dans l'industrie d'extraction. Les échanges commerciaux ne permettent pas d'équilibrer la balance des transactions courantes. Le commerce extérieur de la Libye est fortement lié au marché des pays occidentaux puisque les exportations pétrolières représentent 90 à

(6) Le renforcement des sanctions est adopté par 11 voix pour et 4 abstentions (la Chine, le Maroc, Djibouti et le Pakistan).

(7) Résolution 883 du Conseil de sécurité de l'ONU.

(8) « L'ONU renforce les sanctions contre la Libye », *Libération*, 12 novembre 1993.
« Nouvelles sanctions onusiennes contre Tripoli », *Libération*, 2 décembre 1993.

95 % des exportations totales, or 90 % des barils de pétrole sont vendus dans les pays de la CE. Alors que, depuis 1990 les exportations ne cessent de décroître, les importations, augmentent malgré les mesures d'austérité. Parallèlement à la faiblesse de la production non pétrolière libyenne, c'est le mode de consommation de la population, basé sur les importations, qui est ici en cause. Cependant, diminuer les importations et faire ainsi ressentir les effets de l'embargo serait une mesure impopulaire pour le gouvernement libyen (9). Les recettes pétrolières ne suffisent plus non plus à financer les projets socio-économiques. La situation budgétaire du pays s'en trouve aggravée, mais il ne s'agit pas là d'un fait nouveau puisque la Libye n'a pas connu d'excédent voire d'équilibre budgétaire depuis des années.

Le déclin de l'économie peut être symbolisé par la dépréciation du dinar libyen : entre le taux officiel et celui pratiqué au marché noir, l'écart est de 1 à 7.

Pour conjurer ce mal, le pouvoir s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de libéralisation qui prend le contre-pied de la socialisation menée dans les années 70. Après l'entrée en vigueur en 1992 d'une loi règlementant la privatisation (10), le pouvoir promulgue en mars 1993 une loi ouvrant le capital des banques commerciales libyennes à tous les citoyens et entreprises publiques et privées. Lors d'un discours le 8 mai, le colonel M. Kadhafi se déclare favorable à l'encouragement du tourisme et des investissements étrangers (quasi-inexistants) en Libye. Dans le même discours, M. Kadhafi appelle également à étudier la possibilité de créer un taux libre du dinar par rapport aux devises. Le 28 du même mois, le chef de l'État invite les fonctionnaires du service public en Libye à « abandonner leurs postes » pour se recycler dans les professions libérales » ; selon lui, la solution radicale est d'abolir les postes administratifs pour que les fonctionnaires se dirigent vers des activités dont les revenus ne dépendent pas du budget de l'État. Les annonces précédentes (fin 1992) de M. Kadhafi en faveur de la privatisation des secteurs de la santé et de l'enseignement puis du secteur pétrolier – secteur stratégique pour l'État – amènent les observateurs au constat que la privatisation en Libye ne provient pas d'un changement de la conception politico-économique (les privatisations touchent des secteurs que les autres pays engagés dans la voie de la libéralisation économique tiennent à l'écart des entrepreneurs privés) mais de la conjoncture : état du marché pétrolier et éventualité d'un renforcement de l'embargo (11).

La question des droits de l'Homme demeure problématique. Elle acquièrt un écho international peu commun. Le nombre de prisonniers politiques atteint, selon Amnesty International, le chiffre de 500. Alors que les opposants ou sympathisants présumés de partis islamistes d'opposition – interdits – sont durement réprimés au plan interne, la menace islamiste est brandie vis-à-vis de l'extérieur. En mai et en septembre le colonel Kadhafi annonce le rétablissement de la *shari'a*. Il réclame publiquement l'introduction dans la législation

(9) S. Naaoush, « Le commerce extérieur de la Libye », *MTM*, 19 novembre 1993, p. 2802-2803.

(10) Elle vise à promouvoir le secteur privé et à assouplir les règles strictes auxquelles il est soumis.

(11) S. Naaoush, « Privatisation n'est pa libéralisation », *MTM*, 3 septembre 1993, p. 2210-2212.

des peines d'amputation pour vol avec récidive et de flagellation pour prostitution et adultère. Il souhaite en outre l'élargissement du champ d'application de la peine de mort aux personnes reconnues coupables de consommation d'alcool et aux « hérétiques ». Toutefois, ces dispositions ne sont toujours pas introduites dans la législation à la fin de l'année.

En juin, 400 personnes de retour d'un pèlerinage à la Mecque sont arrêtées à la frontière libyenne. Pour tenter de discréditer les pays respectant l'embargo, les autorités libyennes avaient en effet déclaré que la frontière de l'Arabie Saoudite (qui appartient à ce groupe de pays) était fermée à tous les pèlerins libyens. Retenus deux à trois semaines, les pèlerins n'encourent finalement aucune inculpation ou jugement.

Un opposant éminent au régime libyen, M. Kikhia disparaît début décembre, alors qu'il se trouve au Caire pour assister à l'assemblée générale de l'organisation arabe des droits de l'Homme dont il est membre du bureau exécutif. On ignore toujours son sort et son lieu de détention en fin d'année.

Nouveau rebondissement dans l'affaire de L'UTA, M. al-Mouqarief, secrétaire général du Front national pour le salut de la Libye (FNSL) estime avoir été visé dans l'attentat : il devait prendre ce vol ce jour là. Il rencontre le 12 mars le juge Bruguière.

De nombreux militaires et policiers ainsi que des civils sont arrêtés en octobre à la suite d'une mutinerie qui aurait éclaté à Misrata et Bani Walid.

Deux prisonniers politiques, A. Hadi Ghafir et F. al-Tajini, détenus respectivement depuis 1984 et 1989, sont libérés le 2 juillet.

Les relations avec les États-Unis restent très tendues. B. Clinton dont l'élection au début de l'année laisse présager au pouvoir libyen un affaiblissement de la position américaine et la reprise d'une politique de coopération, garde une attitude intransigeante. La visite spectaculaire à Tripoli en mars 1993 du président soudanais O. al-Bechir, considéré à Washington comme un allier de l'Iran et un des piliers de l'internationale islamiste, relayée par la venue du numéro deux soudanais, le général Saleh puis les déclarations de Kadhafi lui-même annonçant, les 8 et 9 mai, le rétablissement de la *shari'a* marquent un nouveau durcissement.

Les réactions libyennes à l'encontre des États-Unis varient au rythme des réactions américaines sur les attentats. Le 6 juillet, le colonel Kadhafi affirme dans le *Washington times* que les États-Unis vont connaître « beaucoup plus de terrorisme » et demande au président B. Clinton de ne pas se mêler des affaires internationales « qui ne concernent pas les Américains ». Cependant, fin novembre, M. Kadhafi ordonne aux médias libyens de suspendre leurs attaques contre le président B. Clinton.

Dans le domaine énergétique, les sociétés pétrolières américaines hésitent à reprendre les négociations avec les autorités libyennes dans le but de protéger leurs actifs de la concurrence européenne : l'administration Clinton doit autoriser ces contacts, mais penche en faveur du durcissement des sanctions à l'encontre de la Libye.

En raison de la menace d'un embargo pétrolier, la Libye tente de déployer son activité pétrolière en Asie. M. O. al-Mountasser, ministre libyen des affaires étrangères en tournée au mois de mai aux Philippines, en Malaisie, à Hong Kong, à Singapour et en Indonésie déclare que son pays envisage de transférer en Asie une part de son activité pétrolière malgré les coûts importants de transport. Toujours en Asie, la société de construction coréenne Dong-Ah remporte en juillet un contrat de 820 M$ pour la construction de systèmes d'adduction d'eau à Tripoli et à Benghazi. En revanche, les relations entre la Libye et la Thaïlande se crispent au mois d'octobre après la décision de Bangkok, sous la pression des États-Unis, de mettre un terme à la participation d'entreprises thaïlandaises à un programme d'armes chimiques en Libye ; le 10 décembre, M. Kadhafi décide en représailles l'expulsion de 10 000 ouvriers thaïlandais.

Enfin, l'Australie décide le 29 juin de lever le blocus commercial imposé à la Libye depuis 1986, tout en maintenant les sanctions de l'ONU.

*
* *

En **Tunisie**, 1993 correspond à la deuxième année d'exécution du VIIIe plan quinquennal de développement, dont l'objectif est la construction « d'une économie plus ouverte, diversifiée et compétitive ». Les résultats enregistrés dans l'année sont qualifiés par les autorités tunisiennes de satisfaisants par rapport aux prévisions. La BIRD et le FMI expriment en avril leur *satisfecit* à la politique économique et financière de la Tunisie.

Le taux de croissance enregistré en fin d'année est, tous secteurs inclus, de 2,6 %. Ce chiffre, loin de la performance record atteinte en 1992 (8,1 %) est dû notamment à des résultats négatifs dans l'agriculture (la croissance est de 4,6 % hors agriculture), le secteur des mines et de l'énergie. D'un autre côté, 55 000 emplois ont été créés et l'inflation est mieux maîtrisée puisque la hausse des prix s'établit à 4,2 % contre 5,5 % en 1992. Enfin, la réduction du déficit budgétaire se poursuit (de 3 % à 2,4 % du PIB) tandis que les réformes structurelles sont approfondies, en particulier la libéralisation des importations et des prix.

Malgré ces résultats encourageants, certains observateurs mettent en exergue des fragilités structurelles de l'économie du pays ; faiblesses sur lesquelles le directeur général du FMI lui même, M. Camdessus, avait insisté le 30 décembre 1992 lors de son voyage en Tunisie (12).

Le premier sujet de préoccupation est l'évolution de la balance commerciale dont le déficit s'accroît sous l'effet conjugué d'un tassement des exportations (qui n'ont augmenté en volume que de 4,5 % en 1993) et d'une hausse des importations (5 % d'augmentation en 1993). Ainsi le taux de couverture des échanges de biens se dégrade légèrement pour se situer à 61 % contre 63 %

(12) *MTM*, 1er janvier – 8 janvier 1993.

l'année précédente. Face à la flambée des importations et l'essoufflement des exportations, le dinar est dévalué afin de donner un coup de pouce aux exportations. Toutefois, selon le directeur de la Banque centrale tunisienne, « on ne peut rattraper un retard structurel de compétitivité grâce à une simple correction du taux de change de la monnaie nationale »(13). En effet, si des causes d'ordre conjoncturelles peuvent être avancées (effondrement des cours de l'huile d'olive, suite à une récolte abondante dans les pays de l'Europe du Sud; crise que connaît l'Europe, débouché principal des produits tunisiens), c'est avant tout la faiblesse structurelle de l'industrie manufacturière qui est en cause(14). Le secteur textile-cuir (qui assure 50 % des emplois dans l'industrie manufacturière et réalise le tiers des exportations de biens et services hors énergie) illustre les limites de l'industrie tunisienne : la compétitivité des produits repose plus sur l'emploi d'une main-d'œuvre bon marché (qui l'est de moins en mois face à la concurrence asiatique ou marocaine) que sur la mécanisation. La vétusté des équipements, la mauvaise qualification de la main-d'œuvre et le tissu industriel formé à 96 % de PME sont autant de handicaps pour accéder aux marchés extérieurs.

La faible mécanisation est due à la faiblesse des investissements dans le secteur industriel(15). En revanche, alors qu'il bénéficie au cours de 1993 de 220 M$ d'investissements, le secteur du tourisme se voit menacé de surdimensionnement puisque le taux d'occupation reste moyen (50 %) et semble être à la baisse. Quant aux investissements étrangers, leur volume (324 M$ en 1993) est jugé « très faible, et (...) en deçà de la capacité d'absorption de l'économie du pays » par la Banque Centrale Tunisienne. Les autorités tentent pourtant d'encourager l'investissement, tout d'abord par l'annonce de la convertibilité du dinar pour les affaires courantes, le 27 décembre 1992(16), puis par la signature, le 14 octobre d'une convention de concession des zones franches de Bizerte et Zarzis. En vertu de cet arrangement, les deux sociétés chargées de l'exploitation de cette zone sont habilitées à entamer les travaux d'aménagement et à concéder des lots de terrain aux sociétés qui désirent s'y implanter. Le code d'incitation aux investissements est promulgué le 21 décembre 1993.

Dernière préoccupation, la dette extérieure du pays est en légère hausse (50,6 % du PIB). La Tunisie, malgré de vagues promesses, commence à

(13) A. ZARRAD, « Dévaluation rampante pour relancer l'économie », *Jeune Afrique Économie*, n° 167, mai 1993, p. 79.

(14) La loi sur le commerce extérieur qui consacre l'ouverture du marché local à la concurrence mondiale, est promulguée en août 1993. Face à une ouverture à la concurrence mondiale du jour au lendemain, « les industriels tunisiens avec leurs produits souvent de médiocre qualité ou trop chers se font tailler des croupières sur les marchés européens tandis que l'afflux des produits étrangers en Tunisie se révèle douloureux » (J.-P. TUQUOI, « Tunisie, le trop bon élève du FMI », *Le Monde*, 5 novembre 1993).

(15) « Les industriels locaux qui ont fait leurs preuves, préfèrent de plus en plus réinvestir leurs bénéfices dans le tourisme plutôt que dans l'industrie (...). Avec l'avènement de la libéralisation de l'économie tunisienne, le monde des affaires s'oriente vers le commerce, persuadé de la rentabilité certaine de ses placements dans les services. Autrement les promoteurs ne veulent plus prendre de risques d'autant que le marché intérieur libéralisé n'offre plus de garanties d'écoulement », *MTM*, 20 août 1993.

(16) T. BEN BRIK, « La convertibilité du dinar tunisien », *Jeune Afrique Économie*, n° 164, février 1993, p. 45.

désespérer de pouvoir bénéficier du « recyclage » de cette dette – qu'elle réclame depuis longtemps – dans des programmes de développement (17).

Le financement des réformes (sur le commerce extérieur, le secteur bancaire et la libération des importations de biens et consommations ayant leur équivalent en Tunisie) fait l'objet de négociations serrées entre les autorités tunisiennes et une délégation de la Banque Mondiale. Au terme de celles-ci, la BIRD accepte d'accorder à la Tunisie deux crédits dont le montant reste à fixer. Le premier prêt, sous condition d'accélération de la réforme bancaire, profitera au secteur bancaire. Le deuxième est destiné à financer des projets de développement rural, notamment des projets d'adduction d'eau potable. Le 19 novembre, la BIRD octroie un prêt de 120 M$ pour « soutenir la croissance agricole en assurant la disponibilité des capitaux et en améliorant les ressources publiques pour le développement de l'agriculture ».

Les différents autres prêts ou crédits proviennent essentiellement des États-Unis et du Japon. L'amélioration de l'infrastructure de l'habitat social bénéficie en mai d'un crédit de 15 M$ accordé par l'USAID auquel s'ajoute un crédit de 50 M$ en septembre. L'USAID annonce de plus le 28 janvier l'octroi d'une aide de 5 M$ au secteur agricole tunisien et en septembre un petit don de 2 M$ au bénéfice d'un programme de participation au secteur privé pour la protection de l'environnement. La banque japonaise d'import-export Eximbank signe le 31 mars l'octroi d'un prêt de 120 M$ pour « soutenir les réformes économiques et financières ». Le 14 avril, cette même banque accompagnée de la banque de Tokyo Ltd et de la banque industrielle du Japon Ltd accorde un nouveau prêt à la Banque de développement Économique de Tunisie. Le fonds japonais de coopération économique outre-mer attribue pour sa part un prêt de 80 M$ pour l'aménagement et l'extension du réseau téléphonique interurbain.

A la recherche d'investissements étrangers, la Tunisie échange le 8 janvier avec les États-Unis les instruments de ratification du traité (18) sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (les investissements américains mais aussi du Sud Est asiatique sont alors insignifiants). Une mission de l'Agence tunisienne de promotion de l'industrie se rend à Montréal les 22 et 23 février, à l'invitation du Forum francophone des affaires, pour encourager les opérateurs canadiens à investir en Tunisie.

Dans le domaine énergétique, l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières (ETAP) accorde le 30 juin un permis de recherche de substances minérales à un consortium américano-britanique dirigé par Arco. Le 13 octobre, Union Texas Petroleum signe avec l'ETAP un accord d'exploration portant sur le permis marin de Ramla. Un permis de recherche d'hydrocarbures est octroyé le 20 juillet à deux compagnies pétrolières canadiennes. Pour la première fois, des permis d'exploitation sont octroyés aussi à une compagnie tunisienne privée, HBS Oil.

La Tunisie lance une « offensive de charme » en direction de l'Asie du Sud Est. Une quinzaine d'homme d'affaires tunisiens s'envolent en avril pour une

(17) M. Deure, « Évolution positive », *Le monde, Bilan Économique et Social*, 1993.
(18) Signé entre les deux pays en mai 1990.

semaine de rencontre avec le patronat de Corée du Sud, trois jours avec le patronat japonais et une semaine de visite des groupes industriels de Hong-kong (19). Le 14 août, 400 des 850 casques bleus tunisiens partis au Cambodge en 1992 rentrent tandis que des accords de coopération avec l'Indonésie sont conclus le 29 septembre.

Bien que les droits de l'Homme demeurent un sujet sensible en Tunisie, la politique menée (identique à celle de la Libye vis-à-vis des opposants islamistes) n'a que peu de répercussion auprès des partenaires internationaux. Des centaines de personnes soupçonnées de sympathie envers des organisations islamistes interdites ou de gauche sont arrêtées au cours de l'année. Plus de 2 000 prisonniers politiques purgent des peines d'emprisonnement prononcées à l'issue de procès qualifiés par Amnesty International d'« inéquitables ». Des centaines d'autres personnes, dont de nombreuses femmes (20) sont détenues et maltraitées, apparemment du seul fait de leurs liens avec des membres présumés de partis politiques interdits. Le recours à la torture et aux mauvais traitements est pratique courante. Quant aux prisonniers libérés, ils subissent des restrictions de leur liberté de mouvement.

Après la dissolution en 1992 de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, les autorités prennent en 1993 de nouvelles mesures à l'encontre des militants des droits de l'Homme, 18 d'entre eux sont arrêtés en février pour avoir créé le comité national de défense des prisonniers d'opinion.

Enfin, N. Ziadi, secrétaire général de l'Union Générale des Étudiants Tunisiens, qui critiquait ouvertement le gouvernement (21), est arrêté en mai et condamné à deux ans d'emprisonnement pour infraction à la loi des stupéfiants.

*
* *

La situation ***algérienne*** s'avère de plus en plus douloureuse et bloquée tant au niveau économique que politique. Face à la crise politique, les responsables algériens tentent d'asseoir leur autorité sur une reprise économique qui serait obtenue (ce fut l'argument électoral du FIS) par l'élimination de la corruption et la spéculation. B. Abdelsslam, désigné à la tête du gouvernement en juillet 1992, est farouchement opposé au rééchelonnement de la dette extérieure de l'Algérie (estimée à 26 MM$) ; il poursuit une politique d'austérité et une « économie de guerre ». Ce traitement infligé à l'économie jusqu'en août 1993, date de changement de gouvernement, pour honorer les échéances de la dette achève d'étouffer l'économie du pays qui connaît une sévère récession. La dette, peu importante en volume par rapport aux ressources du pays, est mal

(19) X. THEULET, « Offensive de charme vers le continent asiatique », *Jeune Afrique Économie*, n° 169, juillet 1993, p. 84.

(20) L'organisation Amnesty International publie à se propos en juin un rapport sur la Tunisie : *Des femmes victimes de harcèlement, de tortures et d'emprisonnement.*

(21) Par des déclarations à la presse de soutien d'un mouvement de grèves partielles d'étudiants fin février et par son opposition à un projet de réforme des études et des conditions d'obtention des diplômes. L'accusation est « notoirement fabriquée » d'après l'UGET.

structurée du fait de la lourdeur des échéances à court terme. Sur les 12 MM$ de recettes annuelles en devises (provenant à 96 % des hydrocarbures) dont dispose en moyenne l'Algérie, le service de la dette doit absorber 9 MM$ en 1993, reste 3 MM$ pour moderniser l'équipement des usines, les approvisionner en matières premières et acheter à l'étranger les biens de consommation. Or, l'Algérie, un des plus gros importateurs mondiaux par tête d'habitant consacre 2 MM$ à sa facture alimentaire !

La loi de finances signée le 19 janvier 1993 est axée sur une limitation draconienne des importations et leur arrêt dans les domaines jugés non prioritaires (c'est à dire essentiellement dans le secteur privé), un important soutien financier aux entreprises publiques en déficit, un accroissement de la pression fiscale, notamment sur les hauts revenus (pour résorber une part du déficit budgétaire), un soutien direct aux revenus les plus faibles. La politique menée repose sur un déficit budgétaire abyssal d'un montant de 180 MM de dinars pour 1993, soit près de la moitié des recette fiscales de l'État.

Pour soutenir la balance des paiements, le gouvernement négocie avec le FMI depuis juin 1992 un prêt de 400 M$. Si M. Camdessus exprime lors de sa visite à Alger du 30 décembre au 2 janvier 1993, une « appréciation favorable » au programme économique du gouvernement de B. Abdesslam, il n'en réitère pas moins les conditions exigées par le FMI pour l'accord de nouveaux crédits publics et le déblocage de prêts déjà consentis mais jamais libérés : dévaluation de la monnaie algérienne de l'ordre de 50 %, en vue de sa convertibilité dans les délais les plus rapides ; libéralisation du commerce extérieur ; suppression des taux d'intérêts réels positifs ; privatisation d'une partie des entreprises publiques (une fois celles-ci restructurées) ; suppression des dernières subventions aux produits de premières nécessité ; enfin, limitation du déficit budgétaire. Le FMI se déclare également réticent à l'instauration d'un taux de change multiple, envisagé par les autorités algériennes. Les négociations butent sur le refus du gouvernement algérien de dévaluer le dinar : « entre la justice sociale et l'efficacité économique je choisis la justice sociale » affirme B. Abdesslam (22). Malgré l'arrivée en juin d'une mission technique du FMI et la poursuites des négociations, aucune solution n'est en vue au milieu de l'année, le gouvernement algérien refusant le rééchelonnement de la dette et le « coût social dramatique » du réajustement structurel proposé par le FMI (23). Cependant, le gouvernement s'engage dans la voie préconisée par le FMI en ce qui concerne la lutte contre l'inflation, évaluée officiellement à 32 % (et bien plus importante de source officieuse) : en mars 1993 est décidé le gel des salaires pour tenter de la juguler.

La politique menée par B. Abdesslam ne réussit pas à emporter l'adhésion des foules et suscite de vives critiques dans le secteur privé aussi bien que public. De nombreuses associations patronales privées dénoncent « le retour au

(22) *MTM*, 1er janvier 1993.

(23) « Le schéma (du FMI) serait imparable s'il ne recelait une bombe sociale », d'autant plus redoutée dans le climat politique actuel. « Mécaniquement, la dévaluation va en effet renchérir d'autant les importations algériennes. Au premier rang desquelles les produits alimentaires de base », J.-P. Tuquoi, « L'Algérie asphyxiée », *Le Monde*, 30 novembre 1993.

dirigisme économique», la «gestion bureaucratique de l'économie» et le maintien du secteur privé dans l'exclusion puisque les importations se font au compte goutte au détriment du secteur privé. Les confédérations patronales estiment que le programme du FMI leur apporterait un ballon d'oxygène en devises nécessaire à la relance. De son côté et malgré les 83,5 MM de dinars alloués pour renflouer les entreprises publiques, le président de l'Union Nationale des Entrepreneurs Publics exprime dès janvier 1993 ses craintes face à l'interventionnisme. Il ajoute que les assainissements prévus des entreprises publiques «n'ont pas réellement lieu» et que les entreprises n'ont pas «reçu d'argent frais» (24).

Le 27 août, B. Abdesslam est remplacé sans raison officielle par R. Malek. Son bilan économique se solde par une sévère crise économique aggravée par la sécheresse qui a durement touché l'ouest algérien, compromettant en moyenne 50 % de la production céréalière et agricole, et par la chute sévère des prix des hydrocarbures sur le marché international. La récession se traduit par une forte baisse du pouvoir d'achat, une réduction de la production industrielle et une augmentation du nombre de chômeurs. Le refus du rééchelonnement a pour effet d'éveiller la méfiance des investisseurs étrangers, qui estiment trop fragiles les garanties pour s'installer en Algérie.

La désignation de R. Malek (qui a une réputation de moderniste) amorce une période qui s'articule essentiellement autour des négociations avec le FMI. Avec la nomination à la tête du ministère de l'Économie de M. Benachenou, partisan d'un «allégement massif» de l'endettement extérieur pour relancer l'économie, R. Malek semble marquer une préférence pour le rééchelonnement. Mi-septembre a lieu un rassemblement d'une trentaine d'experts algériens en vue de la tenue de la réunion annuelle du FMI et la BIRD. Le ministre tente alors de dégager une troisième voie entre les tenants du secteur public et les tenants du libéralisme. Le gouvernement est confronté d'une part aux conséquences du rééchelonnement qui briseraient les emprunts privés contractés avec des banques japonaises et italiennes et amoindriraient la crédibilité de l'Algérie sur le marché financier international en entraînant un coût social élevé, et d'autre part à la fin de l'espoir d'une négociation avec Paris pour annuler une partie de la dette bilatérale et voir s'éloigner le rééchelonnement. L'option définie est médiane : un accord avec le FMI combiné à la négociation d'un soutien financier coordonné auprès de la communauté financière internationale. Un communiqué des services du premier ministre fait état au début du mois de décembre de la «conclusion envisagée d'un accord avec le FMI à propos du «reprofilage» (25) multilatéral des services de la dette».

R. Malek tente de faire de l'ouverture économique son cheval de bataille : le 10 octobre est adopté un code particulièrement libéral sur les investissements (calqué sur ceux de Tunisie ou du Maroc), pour attirer les capitaux étrangers. L'absence ou l'insuffisance d'autonomie des entreprises publiques, l'instabilité

(24) *MTM*, 29 janvier 1993.

(25) Pour ne pas dire rééchelonnement, *cf.* N. SALEM, «L'année 1994 sous le signe du rééchelonnement», *Jeune Afrique Économie*, n° 176, février 1994, p. 102-103.

de leur dirigeants, leur fragilité, le manque de professionnalisme des entreprises privées sont autant de limites au partenariat. Mais surtout, la recrudescence de la violence politique et plus particulièrement l'ouverture d'un front contre les étrangers d'une part, contre le potentiel économique d'autre part, sont propres à décourager les investisseurs étrangers.

L'évolution du climat politique a pour conséquence un début de changement d'attitude, de la part de certains gouvernements occidentaux. Ceux-ci s'interrogent sur le bien fondé d'une politique de soutien global à un pouvoir comme « un moindre mal face aux intégristes » (26). Le comportement américain est ici exemplaire. Une partie de l'administration soutient le pouvoir algérien dans sa lutte contre l'islamisme radical, considéré désormais comme l'adversaire numéro un des intérêts américains. Cette position, également présente au sein des banques créditrices de l'Algérie et jusque dans la presse, est renforcée par l'arrivée au pouvoir de R. Malek, considéré comme un interlocuteur de choix à Washington (27). Les États-Unis soutiennent l'Algérie par la vente de blé subventionné (200 000 tonnes en avril, 75 000 tonnes en juin). L'Arab Americain Bank octroie un prêt de 67,5 M$ à trois banques algériennes pour le financement d'importations de bien d'équipements. Les entreprises elles-mêmes s'impliquent en Algérie avec la création d'une société mixte algéro-américaine (*joint-venture*), Algerian Engineering Service Company le 9 mai, entre Sonatrach et General Electric, pour la maintenance d'installations de pompage d'hydrocarbures. Mais d'autre part, la crainte d'être considérée comme partie prenante au conflit algérien contribue progressivement à inverser la tendance au sein de l'administration américaine, en avalisant la thèse selon laquelle le régime actuel, loin de constituer un rempart contre l'islamisme, est partie intégrante du problème algérien. Pour les tenants de cette thèse, l'interruption du processus démocratique en décembre 1991 « fut une erreur en même temps qu'une faute, et il faudra la réparer un jour, le plus tôt étant le mieux. Il en est résulté un glissement irrémédiable vers la guerre civile, alors que l'on avait la possibilité d'intégrer le gouvernement islamiste dans la vie politique, c'est-à-dire de tester ses capacités, de limiter ses activités et d'encadrer ses virtualités » (28). A la fin de l'année 1993, rien n'est cependant tranché entre les différentes appréciations de la situation algérienne.

Avant que ne débutent les premiers attentats contre les étrangers, des contrats avec des firmes étrangères sont régulièrement signés, les hydrocarbures constituant l'essentiel des engagements. Pour l'Amérique du nord, la compagnie canadienne de pétrole et de gaz Petro-Canada et la Société algérienne des Hydrocarbures Sonatrach signent le 26 avril à Alger un contrat de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures d'un montant de 34,5 M$. Le 31 juillet, la firme américaine Bechtel et Sonatrach signent le contrat de

(26) J. Garçon, « Les occidentaux réajustent la position », *Libération*, 9 décembre 1993, p. 3.

(27) R. Malek est un diplomate de carrière, il a représenté son pays entre autres à Washington. Il a notamment participé en 1980 aux négociations pour la libération des 52 otages américains détenus en Iran.

(28) P.M. De La Gorce, « Les Américains s'en mêlent », *Jeune Afrique*, 16-22 décembre 1993, p. 26-28.

construction du tronçon algérien du gazoduc Maghreb-Europe et créent une société mixte chargée des études et de la pose des pipe-lines. Sur la scène japonaise, alors que Mitsubishi et Sonatrach signent le 20 février un contrat de 129 M$ pour la réalisation d'installations gazières dans le sud algérien, les entreprises JGC et Itoshu ratifient le 22 février un contrat de 110 M$ consacré à la rénovation des installations de traitement de gaz naturel et le 28 juillet un contrat d'un montant de 6,5 MM de dinars pour la construction de deux usines de récupération de gaz propane liquéfié. L'Eximbank, banque japonaise de soutien au commerce extérieur octroie en avril un prêt de 900 M$ à la Sonatrach, pour la rénovation des installations gazières de la société algérienne, et décide en octobre d'accorder deux conventions de crédit totalisant plus de 400 M$ pour soutenir son programme de développement de la chaîne GPL/condensats. Le 21 décembre, l'Algérie inaugure un réacteur nucléaire expérimental de 15 mégawatts construit en coopération avec la Chine.

Malgré la lenteur des négociations avec le FMI, la BIRD accorde à l'Algérie en mars un prêt de 200 M$ pour le financement de la construction de 550 000 logements sociaux, auquel s'ajoute un prêt un de 40 M$ pour l'amélioration de l'efficacité et de la qualité du système scolaire algérien.

Après le reprofilage de dette piloté par le Crédit Lyonnais en 1992, c'est au tour de trois institutions de leasing japonaises de faire bénéficier l'Algérie en septembre d'une opération du même type. Avec le refinancement d'encours de crédit leasing pour une période de quatre années et demi dont trois de délai de grâce, cette action vient conforter le niveau des réserves de l'Algérie. Elle ne suffit pourtant pas à éviter à l'Algérie de s'engager dans la voie d'un rééchelonnement plus classique de sa dette.

La restriction des libertés tout au long de l'année acquièrt une résonance internationale de plus en plus forte. A la loi anti-terroriste et l'extension du couvre feu décrétés fin 1992, s'ajoute en février 1993, la prolongation de l'état d'urgence pour une durée indéterminée. Avec l'intensification de la lutte contre les groupes islamistes d'opposition armée, plus d'un millier de sympathisants islamistes sont arrêtés et jugés pour activité terroriste par trois cours spéciales siégeant à Alger, Oran et Constantine dans lesquelles les droits de la défense sont diminués. Amnesty International(29) relève une recrudescence considérable de la torture et de mauvais traitements. L'organisme constate également que plus de mille personnes sont maintenues en détention administrative sans inculpation ni jugement dans des camps où les conditions sont très dures. Plus de 370 condamnations à mort sont prononcées, dont la moitié par contumace, et 26 exécutions ont lieu. Enfin, 700 personnes selon les autorités sont tuées par l'armée lors d'affrontements ou de raids, considérablement plus selon des sources non-officielles.

La promulgation des différentes dispositions « sécuritaires » entraîne de vives discussions entre les acteurs algériens pour les droits de l'Homme : alors

(29) *Algérie : dégradation des droits de l'Homme sous l'État d'urgence*, rapport d'Amnesty International, mars 1993 ; *Algérie : éxécutions à partir de procès iniques : une parodie de justice*, rapport d'Amnesty International, octobre 1993.

que le président de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme dénonce cette restriction des acquis constitutionnels de 1989, la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme les justifie en raison de la situation exceptionnelle que traverse le pays et l'Organisation Nationale des Droits de l'Homme affirme sa vigilance tout en soulignant que le premier droit des citoyens est le droit à la sécurité (30). « Mais la prépondérance de l'enjeu sécuritaire va reléguer le thème des droits de l'Homme au second plan, puis le faire peu à peu disparaître à partir du moment où il ne s'agit plus d'affrontements entre groupes armés et forces de l'ordre mais d'attentats sur des personnes civiles » (31).

*
* *

Engagé dans un programme d'ajustement structurel depuis 1983, conduit sous l'égide du FMI à coup de dévaluations et de restrictions budgétaires, le **Maroc** est le premier pays africain à en « sortir ». Alors que le pays semblait avoir retrouvé les grands équilibres macro-économiques, couronnés le 22 janvier par l'introduction de la convertibilité courante (pour les échanges commerciaux) du dirham, l'année 1993, au même titre que 1992, peut être qualifiée de mauvaise année. Les abondantes chutes de pluie au cours des derniers mois de l'année ne réduisent pas les conséquences néfastes de la sécheresse des deux années précédentes. Le redressement de l'économie est entamé par la médiocrité des performances de l'agriculture qui conduisent le pays à importer plus de 60 % de ses besoins en céréales et aboutissent à une nouvelle détérioration de la balance commerciale, déficitaire à hauteur de 3,3 MM$. La sécheresse est également inquiétante pour l'industrie parce qu'elle contraint à rationner l'électricité dans toutes les grandes villes, notamment à Casablanca où sont concentrés 60 % de la production nationale (32). Malgré tout, l'espoir demeure d'un « prochain décollage économique ». Les experts du FMI et de la Commission européenne ne cessent de citer le pays comme exemple de normalisation économique réussie, et certains n'hésitent pas à qualifier le Maroc de nouveau *dragon* européen (33). En effet, la dette (21 MM$) pèse encore lourd quoique nettement moins qu'au début des années 80, le service de la dette est ramené à 35 % des recettes en devises contre 60 % en 1985. L'effort continu d'ouverture sur l'économie internationale est maintenu en 1993 dans la loi de Finances, par la réactivation de la Bourse de Casablanca et par le projet de privatisation (qui prévoit la privatisation de 112 sociétés d'ici 1995, soit un peu moins de la moitié des entreprises à participation d'État). Ces privatisations entraînent des investissements en provenance de l'étranger,

(30) J. CESARI, « Contexte et acteurs pour les droits de l'homme », *Maghreb/Machrek*, n° 142, octobre/décembre 1993, p. 24-31.

(31) *Ibid.* p. 30.

(32) M. EL-BANNA, « Maroc : tensions sociales », *Bilan économique et social*, 1993, p. 109.

(33) O. PASTRE & J.-M. DUBOIS, « Le Maroc à la recherche de son marché financier », *La vie économique*, n° 3710, vendredi 30 avril 1993.

notamment dans le secteur industriel. Celui-ci contribue désormais pour près de 20 % au PIB. Une délocalisation industrielle technologiquement de plus en plus sophistiquée, une main d'œuvre jeune, qualifiée et bon marché sont autant d'éléments favorables par rapport aux NPI asiatiques. D'autre part, le Maroc détient deux atouts : la proximité de l'Europe et la langue française.

Des points noirs subsistent cependant, mis en évidence par la sécheresse. La croissance pour 1993 est de l'ordre de 1 %. L'inflation reste forte avec une augmentation de 10 % du coût de la vie pour 1993. Dans un pays où la moitié de la population vit encore de la terre, l'économie reste trop dépendante de l'agriculture soumise aux aléas climatologiques. Secteur clé, les mines, et notamment le phosphate traversent une période difficile ; alors qu'elle représente près du quart des exportations globales, leur production a baissé de 14,2 % en volume pour les huit premiers mois de 1993 par rapport à 1992. Deuxième source en devises après les transferts des ressortissants marocains vivant à l'étranger, le tourisme accuse une baisse des visiteurs de 9,6 % pour les huit premiers mois de l'année. Les revenus de la drogue sont également une source importante mais occulte de devises qui échappe à la comptabilité nationale. Cette activité inquiète cependant le pouvoir. Hassan II annonce le 20 février un programme d'éradication de la cannabis et de remplacement par d'autres cultures sur cinq ans, d'un coût de 20 MM de dirhams (soit à peu près ce que rapporterait le haschisch chaque année au pays). La CE est prête à apporter son aide financière ainsi que les États-Unis, la Canada, le Japon et la Suède.

Plus fondamentalement, « la sécheresse fait resurgir les mécontentements liés au déficit social du système marocain » (34). La politique d'ajustement structurelle a eu un coût social qualifié par Hassan II lui même « d'énorme », conduisant le Maroc à la démocratisation. Le chômage endémique au sein d'une population composée aux deux tiers de moins de 25 ans s'est encore accru en 1993, en particulier chez les jeunes diplômés. L'exode rural, un salaire minimum plafonnant à l'équivalent de 120 dollars et moins encore dans le secteur agricole, sont autant d'éléments qui pèsent sur la société et obèrent la réussite économique. L'année 1993 est ponctuée de grèves. Plusieurs professions débrayent au début de l'année : enseignants, cheminots, postiers à la mi-février, ouvriers du textile à la mi-mars. Le 1er mai ont lieu des défilés de protestation contre le gel des salaires décrété par le gouvernement. Pour calmer l'agitation sociale, Hassan II annonce le 27 mars, un programme de grands travaux (construction de routes et de bâtiments sociaux) qui devrait « procurer du travail à 300 000 personnes en 1993 ». De même le 1er mai il promet un élargissement de la couverture sociale. Mais ces différentes mesures ne suffisent pas à apaiser les tensions. Les pêcheurs du Nador se mettent en grève à la mi-juillet, suivis des ouvriers d'entreprises agricoles de Sidi Kacem, puis des mineurs de Taalaout et du jebel Aouam à la mi-août (de nombreux syndicalistes de l'Union Marocaine du Travail sont arrêtés durant la grève). En septembre c'est le tour des salariés d'une entreprise de transport à Casablanca

(34) P. Alari, « Maroc, le rêve européen », *Le Monde*, 11 mai 1993, p. 32.

et des ouvriers de la sidérurgie de Sonasid. Le 27 octobre, des diplômés chômeurs réclament le droit au travail. Enfin, les 29 octobre, 12 et 30 novembre des grèves éclatent dans le secteur bancaire à l'appel de l'UMT ; les revendications portent sur l'augmentation des salaires.

La BIRD accorde au Maroc durant l'année différents prêts dont l'énumération est fastidieuse mais révélatrice des relations avec le Maroc. Le 2 avril, elle verse la deuxième tranche (215 M$) du financement d'un projet d'amélioration des structures du réseau d'irrigation à travers le pays, dont le montant global s'élève à 367 M$. Elle ouvre le 29 avril un prêt de 100 M$ à l'Office national des postes et télécommunications pour la restructuration du secteur des télécommunications. Les deux prêts suivants, d'un montant de 130 M$ et 104 M$, sont accordés le 11 juin pour le développement du logement social et l'amélioration du fonctionnement des autorités régionales. Le 14 juin, elle consent au Maroc un prêt d'un montant équivalent à 215 M$, en majorité destiné au financement d'un projet de logements sociaux. Le 17 septembre, elle annonce l'allocation d'un prêt de 6 M$ pour la réalisation d'un projet de protection de l'environnement. Enfin, deux prêts sont encore concédés le 26 novembre, toujours pour la BIRD, pour développer l'investissement dans les zones rurales (100 M$) et pour la distribution d'eau (160 M$) ; tous deux s'accompagnent de financements d'autres bailleurs de fonds internationaux. La Société Financière Internationale, filiale de la BIRD pour l'investissement privé annonce pour sa part l'attribution d'un prêt de 4,7 M$ pour la construction d'un hôtel de luxe à Marrakech et l'octroi d'une ligne de crédit à long terme de 70 M$ à quatre sociétés marocaines de crédit-bail en vue de la création d'emplois au Maroc.

Les relations avec les États-Unis se détériorent depuis l'entrée en fonction de B. Clinton, en particulier sur le dossier du Sahara occidental. Les causes de cette nouvelle situation sont multiples. On peut tout d'abord noter la perte de la valeur géostratégique du royaume, à l'heure de la fin de la guerre froide et du repli américain. De plus, la signature de l'accord israélo-palestinien a pour conséquence la perte d'influence du lobby juif américain, traditionnel relais de la diplomatie marocaine. Enfin, selon F. Soudan, « les amis du Maroc étaient et demeurent pour l'essentiel des républicains » (35). L'attitude de New York au Conseil de sécurité des Nations-unies est donc peu favorable au Maroc, et la représentante de B. Clinton n'hésite pas à qualifier de « provocatrice » la position de Rabat lors de la dernière tentative avortée de négociation entre le Maroc et le Polisario en octobre.

Le 14 avril, une délégation Démocrate se rend au Maroc, suivie de la visite le 7 août du secrétaire d'État adjoint américain pour le Proche Orient, tandis que l'ancien président G. Bush entreprend un voyage privé le 11 août.

L'essentiel des accords conclus entre les deux pays continuent à porter sur l'achat de produits agricoles américains subventionnés. Le ministère américain de l'agriculture (USDA) accorde en début d'année un prêt de 20 M$ destiné au

(35) F. Soudan, « Maroc/États-Unis : la grand malaise », *Jeune Afrique*, n° 1716, du 25 novembre au 1er décembre 1993, p. 16-18.

financement des importations. La moitié du montant sert à l'acquisition de 66 000 tonnes de blé et l'autre moitié à l'achat de 22 000 tonnes d'huile de soja. D'autre part, dans le cadre du programme de soutien aux exportations américaines, l'USDA subventionne partiellement l'achat de 54 000 tonnes d'orge, 24 000 tonnes d'huile de soja et 79 700 tonnes de blés.

En dehors de l'achat de produits agricoles, la compagnie aérienne Royal Air Maroc décide le 18 janvier, de commander six Bœing 737-400 et 737-500.

Le seul projet d'investissement mixte touche le secteur énergétique. Le 19 octobre, l'ONE et le groupe américano-belge AES-Tractabel font état de leur intention d'engager dans un projet commun de production indépendante d'électricité au Maroc d'une capacité de 500 mégawatts. L'investissement prévu, entièrement privé, s'élève à environ 600 M$, dont 30 % proviendrait des fonds propres aux groupes privés, les 70 % restants devant provenir de la BIRD, la SFI, la BEI ainsi que de plusieurs banques commerciales internationales.

La présence américaine dans l'audiovisuel s'étend avec l'inauguration le 4 octobre d'une station-relais de la « Voix de l'Amérique ». D'un coût évalué à 225 M$, cette station émettra des signaux en direction de l'Afrique de l'ouest et du sud, de l'Europe de l'est, du Moyen orient, de l'Asie centrale et du sud, ainsi que des pays de la CEI.

Côté Asie, le Japon octroie un prêt de 475 M de yens le 20 mars pour la formation dans le domaine de la pêche puis de 125 M$ le 29 juillet pour financer des projets agricoles et de pêche. Le pays signe le 3 septembre avec le Maroc un protocole d'accord de recherche et de développement de l'aquaculture en Méditerranée tandis que Taiwan, installe au milieu de l'année un bureau commercial dans le centre de Casablanca. Taiwan qui cherche à diversifier ses marchés à l'exportation depuis que l'Amérique lui a retiré ses faveurs, choisit le Maroc comme « pôle de pénétration » en Afrique, parce que « c'est un marché plus large que les autres, actif et en voie de libéralisation » selon M. Chen Li Tien, chargé de ce bureau.

Concernant les droits de l'homme, l'année 1993 est meilleure que les années précédentes. Dans la perspective de la conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme prévue en juin, le Maroc entend signifier sa bonne volonté. Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH), fondé en 1989 par le roi Hassan II, reconnaît début mars l'existence de « graves problèmes » dans le domaine des droits de l'homme. Au cours de sa première conférence de presse le CCDH précise que « les problèmes de détenus politiques, l'entrave au droit à la circulation dont souffrent plusieurs citoyens privés de leur passeport, ainsi que la situation dégradante et décevante » dans les prisons « surpeuplées » feront « prochainement l'objet d'un examen très approfondi pour leur trouver des solutions » (36). Pour la première fois depuis 1990, une délégation d'Amnesty international est autorisée à se rendre dans le pays en mai, où des entretiens ont lieu avec des membres du CCDH. Amnesty salue la ratification en juin de la convention contre la torture. Le Maroc ratifie également la convention de l'ONU

(36) « Le *mea culpa* de Rabat sur les droits de l'homme », *Libération*, 3 mars 1995, p. 23.

sur les droits de l'enfants et la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. D'autre part, le pays adhère à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. A la suite de cette adhésion, le Maroc entreprend d'apporter des modifications aux droits de la femme marocaine par une réforme du code du statut personnel. L'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme, indépendante, émet des réserves sur cette réforme et exprime l'espoir que ces changements soient « le point de départ d'une réforme plus profonde de ce statut » (37).

Les avancées ne doivent pas cacher une situation encore alarmante. 450 détenus politiques sont toujours incarcérés à la fin de l'année. En juin puis en septembre, plus de 100 personnes sont interpellées à l'issue de manifestations pour protester contre la fraude électorale. A. Yassine, dirigeant de l'organisation islamiste interdite Al Adl wal Ihsan est toujours placé en résidence surveillée dans sa maison sans avoir été inculpé ni jugé. Amnesty exige une mise en œuvre immédiate des garanties énoncées dans la convention contre la torture. L'organisation souligne que trois personnes sont mortes en détention durant l'année par suite de mauvais traitements. Enfin, Amnesty ainsi que l'OMDH et l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (proche de l'opposition) réclament la libération inconditionnelle de toutes les personnes « disparues » (38), notamment sahraouies.

*
* *

L'adoption par la **Mauritanie** d'un programme d'ajustement structurel en 1992 commence à porter ses fruits. Alors que l'inflation peut être maîtrisée, les dérapages budgétaires sont contrôlés. La loi des finances est rectifiée et des recettes supplémentaires dégagées (grâce notamment à l'augmentation des taxes sur les produits de base comme le sucre et des prélèvements sur les sociétés) pour contenir le déficit budgétaire à hauteur de 10,9 % du PIB. Toutefois, la fermeture et la liquidation de l'Union des Banques de développement (UBD) et la déliquescence du secteur bancaire qui s'ensuit risquent de contrarier ces performances. La restructuration bancaire est évaluée à 75 M$ soit 7,5 % du PIB. La chute des exportations dans les secteurs clés, le fer et la pêche révise à la baisse les prévisions en matière de balance commerciale (39).

En dehors de la France, les relations bilatérales de la Mauritanie avec des pays occidentaux se limitent en 1993 au don par le Japon, le 2 juillet au ministère mauritanien du Développement rural et de l'Environnement d'un important lot de matériel agricole d'une valeur de 23 MF, destiné à la construction de petits barrages hydro-agricoles. Le même jour, la Mauritanie

(37) *MTM*, 5 novembre 1993.
(38) « Maroc, les disparus : le mur du silence doit tomber ». Les éditions francophones d'Amnesty International, 1993.
(39) *Cf. Bilan économique et social, Le Monde*, 1993.

signe un accord avec l'Association internationale pour le développement, sur le financement d'un projet d'appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle. Arguant de l'insuffisance des droits sociaux en Mauritanie, le président des États-Unis, annonce le 25 juin à Washington son intention de retirer à ce pays le bénéfice d'une loi lui permettant d'exporter certains produits vers les États-Unis sans que ceux-ci ne soient soumis à des droits de douane.

Deux autres accords de coopération en matière de pêche maritime sont signés avec la république d'Ukraine (le 11 avril) et la fédération de Russie (le 27 juin).

La question des droits de l'homme reste d'actualité : torture et mauvais traitements sont l'instrument quotidien des forces de sécurité. Il faut cependant noter la suppression en janvier de la Cour spéciale de justice, instaurée en 1987. Cette juridiction qui prononçait des condamnations à la peine capitale non susceptibles d'appel, avait condamné des accusés sur la base d'aveux obtenus sous la contrainte (40).

En revanche, le gouvernement proclame au mois de mai une amnistie qui accorde l'immunité totale à l'ensemble des membres des forces de sécurité et de l'armée pour toutes les infractions commises entre 1989 et 1992, à la suite de troubles ethniques. Pendant ces trois ans, plus de 400 mauritaniens négro-africains ont été victimes d'exécutions, des milliers ont été détenus arbitrairement pendant de longues périodes sans inculpation ni jugement. L'opposition mauritanienne dénonce la procédure d'amnistie et continue de réclamer le retour des plusieurs milliers de Mauritaniens d'origine négro-africaine, expulsés en 1989 lors des violents incidents entre le Sénégal et la Mauritanie.

II. – LE MAGHREB, L'EUROPE ET LA FRANCE

Le choix du développement national plutôt que régional est particulièrement visible dans les rapports que les pays du Maghreb entretiennent avec la Communauté européenne. Aussi bien le Maroc, que la Tunisie et l'Algérie engagent séparément les négociations avec la Communauté européenne. Plus que jamais l'ancrage au monde occidental semble être la voie privilégiée par ces pays, l'exemple de la Libye illustrant *a contratrio* l'impasse à laquelle mène la tentative de préserver une certaine indépendance.

L'année 1993 voit deux visites en **Libye** de délégations du Parlement européen en juin et en septembre. Un protocole de coopération parlementaire est conclu à l'occasion du second voyage, par un député français. Ce protocole n'est cependant pas reconnu par le groupe socialiste au parlement européen.

A partir du premier décembre les Douze se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Aucun avion ou pièce d'avion, équipement pour les aéroports, matériel pour le forage, le transport et le raffinage de pétrole ou

(40) *Cf. Bilan annuel Amnesty International.*

de gaz ne peut être désormais vendu à la Libye. Les membres de l'Union s'interdisent également tout contrat de maintenance ou d'assistance technique. L'autorisation de décoller, d'atterrir ou de survoler le territoire de la Communauté est en outre interdite à tout appareil se rendant ou quittant la Libye, sauf pour des raisons humanitaires. Chaque État membre de l'Union détermine les sanctions à infliger en cas de violation de ces dispositions. Avant même les nouvelles mesures d'embargo, le consortium aéronautique européen Airbus est accusé de le contourner par des négociations en cours depuis le 20 septembre à Tripoli, pour la signature d'un contrat de 2 MM$ portant sur l'acquisition de 25 Airbus par le transporteur national Libyan Arab Airlines. Ces négociations sont démenties le 23 par Airbus : « il y a un embargo et à ce titre il ne peut y avoir de négociations », mais confirmées par la Libye le 24...

Alors qu'un ancien directeur de société impliqué dans la construction d'une usine d'armes chimiques à Rabat est condamné le 18 janvier à Mannheim, le 15 février le journal *Die Welt* puis les services secrets américains le 18 accusent la Libye de construire une nouvelle usine de gaz de combat à Tarhuma, avec le concours d'entreprises allemandes. Le 20 février, Tripoli dément ces informations et invite les instances internationales à se rendre sur place. Un mois plus tard, le 15 mars, le *Frankfurer Allgemeine Zeitung* renouvelle ces accusations.

Le 12 avril, un navire russe porteur d'armes chimiques destinées à la Libye est intercepté par l'Ukraine. Cette saisie précède les révélations du *New York Times* sur un contrat de vente à la Libye d'armes russes. Cette information est démentie par la Libye. En tout état de cause, le ministre libyen des Affaires étrangères, O. al-Montasser appelle le 18 avril à un renforcement des relations avec la Russie.

Les rapports entre la Libye et les pays européens sont empreints des tensions inhérentes au règlement de l'affaire des attentats aériens. Pour preuve, la visite du ministre belge du commerce extérieur à Tripoli le 30 mai crée des remous en Belgique (pays représentant les intérêts américains en Libye) et provoque l'étonnement de Washington, Londres et Tel-Aviv. De même, on peut noter la reprise du soutien à l'IRA (l'aide libyenne à l'IRA faisait à l'origine partie d'une stratégie globale de déstabilisation des régimes occidentaux), organisation que le colonel Kadhafi rend pourtant responsable de l'attentat aérien du 22 décembre 1992.

Malgré ces tensions, quelques contrats sont conclus entre la Libye et les pays européens. Au début de l'année, la Libye propose d'échanger du gaz et du pétrole contre de l'eau. En décembre, un consortium de trois firmes européennes (les compagnies française Total, espagnole Respol et autrichienne OMV) mène des négociations avec la National Oil Company libyenne en vue d'un contrat de développement et d'exploitation de champ pétrolier de Murzouk dans le sud-ouest libyen. Toujours dans le secteur pétrolier, la Libye et le groupe pétrolier public italien ENI-Agip portent à l'automne de 19 à 30 % la part du partenaire italien dans leurs nouveaux accords de coopération conclus en août. La compagnie pétrolière française Totale, qui tente de développer une stratégie d'accès durable aux réserves d'hydrocarbures signe pour sa part en septembre

un contrat avec la compagnie pétrolière nationale libyenne pour la mise en place d'une unité pilote afin d'évaluer les réserves de Mabrouk, un gisement pétrolier particulièrement difficile d'accès. Enfin, un communiqué de Tamoil publié le premier octobre indique que la Libye a cédé le contrôle du groupe pétrolier néerlandais Oilinvest. Cette cession est à rapprocher des sanctions prises par le Conseil de sécurité de l'ONU, les partenaires minoritaires s'inquiétant des répercussions des mesures du Conseil sur leurs investissements.

Sur la scène de l'ex-Yougoslavie, la Libye tente d'agir en faveur de la Bosnie : elle propose le 16 mars une démarche auprès de la Serbie pour faire cesser la guerre et offre le 19 le concours de troupes libyennes pour escorter les convois de l'ONU. Le 10 décembre, le vice-président bosniaque se rend à Tripoli.

*
* *

La **Tunisie** appelle tout au long de l'année la Communauté européenne à accroître son soutien à la mise à niveau de l'économie tunisienne. Les relations entre les deux partenaires se structurent autour des négociations pour la création d'une zone de libre échange Maghreb-CE. Les contacts à ce sujet permettent également d'entamer des conversations exploratoires en vue de la conclusion en 1996 d'un nouvel accord économique entre la CE et la Tunisie. Après une série d'entretiens informels avec la Commission Européenne à partir du mois de juin, puis une première réunion à Bruxelles du conseil de coopération Tunisie-CE, en présence du ministre tunisien des Affaires étrangères, le projet de négociation est discuté à la Commission européenne le 20 décembre. Il comporte un volet politique, un volet économique (zone de libre échange progressive, coopération économique et financière) ainsi qu'un volet socio-culturel. L'ensemble des pourparlers est sous-tendu par l'espoir tunisien d'un effort supplémentaire de la Communauté Européenne. La Tunisie effectue la majorité de ses échanges commerciaux avec les pays de la CE, la France en tête, suivie de l'Italie et de l'Allemagne ; premier partenaire de la Tunisie hors CE pour les échanges commerciaux, les États-Unis ne se situent qu'en septième position. Le marché européen absorbe 78 % des exportations de la Tunisie et fournit à ce pays plus de 71 % de ses importations. Le 19 juillet à Bruxelles, le ministre des affaires étrangères tunisiennes souligne que son pays souffre d'un « déficit commercial chronique » avec la communauté (41) puisque les échanges continuent d'évoluer en faveur des pays européens (aggravation des déficits aussi bien avec la France, l'Italie que l'Allemagne). Le ministre tunisien appelle donc la Communauté à assouplir les règles permettant l'entrée sur le marché de la CE des produits tunisiens sous franchise et à supprimer les restrictions quantitatives imposées aux produits textiles en provenance de son pays. Enfin,

(41) *MTM*, 23 juillet 1993.

la Tunisie demande de revoir à la hausse l'accord sur le régime préférentiel de l'huile d'olive tunisienne dans la Communauté, cet accord expirant à la fin de l'année.

L'aide concrète à la Tunisie se solde pour l'année 1993 par l'octroi d'un prêt de 35 M d'Écus par la BEI à la Banque nationale de développement touristique en Tunisie, destiné à favoriser le financement d'investissements de petite ou moyenne dimension dans le secteur du tourisme, et par un concours de 95 M d'écus à la construction d'un barrage dans le nord-ouest du pays pour développer l'irrigation, améliorer l'approvisionnement en eau et augmenter les capacités touristiques.

L'Allemagne continue d'entretenir des relations privilégiées et diversifiées avec la Tunisie, symbolisées par la visite, du 28 au 30 avril, du président allemand. Malgré le refus allemand de réduire la dette tunisienne, l'accueil fait au président allemand est grandiose. La Tunisie cherche en effet à s'assurer l'adhésion des Douze pour concrétiser sa thèse de co-développement et de partenariat entre les deux rives de la Méditerranée. Le concours de l'Allemagne revêt une importance particulière dans la mesure où ce pays peut entraîner avec lui d'autres pays de l'Europe du Nord. L'assistance allemande en matière de sauvegarde de l'environnement est renforcée par la proposition du groupe privé allemand Metall Gesellschaft, d'intensifier ses investissements en Tunisie en matière d'épuration des eaux et de production d'engrais chimiques. Le groupe allemand qui est le principal actionnaire de la première mine privée de plomb et de zinc en Tunisie, s'engage à utiliser une technologie susceptible de favoriser un développement des industrie chimiques sans impact nocif pour l'environnement. L'Allemagne est aussi présente dans le domaine du tourisme puisque la rencontre sur ce thème des représentants du gouvernement et des milieux d'affaires tunisiens avec une délégation allemande les 16 et 17 mars à Tunis s'achève sur la mise en œuvre d'un projet d'octroi de bourses scolaires à des diplômés d'écoles de tourisme tunisiennes, souhaitant se perfectionner en Allemagne. La délégation allemande s'entretient également avec le ministre tunisien de l'Économie du renforcement de la coopération économique bilatérale. Le 27 octobre, l'Allemagne et la Tunisie signent un accord de coopération financière d'un montant de 45 M$. Enfin, l'Allemagne accorde cette même année à la Tunisie l'équivalent de 37,5 M$ au titre de l'aide au développement ; cette aide servira selon le ministère allemand de la coopération à financer des projets dans le domaine de l'environnement, étendre des zones agricoles et poursuivre les réformes économiques et financières.

La coopération entre la Tunisie et le reste des pays du nord de l'Europe est moins active. Le Luxembourg fait un petit don de 2 M$ pour renforcer le secteur laitier tunisien. Après les visites à Tunis du vice-premier ministre Belge et du ministre des Affaires étrangères le 5 février, la Générale de Banque belge et l'ABN AMRO Bank NV des Pays Bas accordent un prêt le 19 février à la société nationale tunisienne d'exploitation et de distribution des eaux. Le ministre belge du Commerce extérieur se déplace à Tunis le 23 février. Les relations avec la Grande Bretagne se limitent à un contrat d'exploitation d'un champ de gaz en mer, au large de Sfax, confié par le gouvernement tunisien à la compagnie

pétrolière British Gas(42). Par ailleurs, l'octroi de l'asile politique au chef du mouvement islamiste tunisien An-Nahda, M.R. Ghannouchi, qui vit depuis deux ans en Angleterre, obère les relations entre la Grande-Bretagne et la Tunisie.

Au sud de l'Europe, l'année 1993 concrétise la politique tunisienne de diversification de ses relations européennes, jusque là essentiellement tournées vers la France, l'Italie et l'Allemagne. La visite qu'effectue le Président tunisien au Portugal les 15 et 16 février s'insère dans cette stratégie. Le chef d'État tunisien, qui visite le Portugal en sa qualité de président en exercice de l'UMA, demande à son homologue, M. Soarès, de l'aider à relancer le dialogue des pays de l'UMA avec les pays membres de la CE. La visite de M. Ben Ali est également sur le plan économique l'occasion de finaliser des accords sur l'encouragement de l'investissement dans les deux pays par la suppression de la double imposition, et l'ouverture d'une ligne aérienne directe entre Tunis et Lisbonne. Cette visite est concrétisée par la création d'une chambre de commerce mixte entre le Portugal et la Tunisie, le 5 juin, puis par la signature le 3 septembre d'une convention d'amitié et de coopération entre Lisbonne et Tunis. Enfin, lors du voyage du secrétaire portugais au commerce extérieur en septembre, sont conclus deux accords financiers pour divers projets d'investissement et de partenariat. Il s'agit d'une convention de crédit de 10 M$ pour le développement du partenariat et d'un accord de principe pour l'octroi d'une ligne de crédit de 100 M$.

Malgré les bouleversements internes déclenchés par l'affaire « Mains propres », l'Italie, deuxième partenaire commercial et troisième investisseur étranger en Tunisie, entend maintenir des relations privilégiées avec ce pays. Ainsi la Tunisie reçoit les 12 et 13 novembre une délégation du patronat italien « la Cofindustria », puis les 24 et 25 du même mois, le président, L. Scalfaro. L'objectif de la première visite est d'ordre économique : il s'agit de relancer le partenariat commercial, financier et industriel tuniso-italien entravé par l'inefficacité et l'inaccessibilité des lignes de crédits (pour des raisons de procédures). La visite du président italien, vient relancer sur de nouvelles bases les structures de coopération entre les deux pays, parmi lesquelles la commission mixte tuniso-italienne qui définit le programme de coopération économique, social et culturel. Une ligne de crédit de 120 M$ est ouverte au profit des PME tunisiennes dans le cadre du programme de coopération pour 1994. Le 20 mai, enfin est conclu un contrat pour l'installation du câble sous-marin en fibres optiques, appelé à décupler les possibilités actuelles de liaisons entre les deux pays.

Une visite de ministre des Affaires étrangères tunisien à Lavalette permet la conclusion d'un accord de coopération avec Malte dans le domaine de l'information le 10 mars.

A l'Est, la Tunisie s'implique dans le problème de l'ex-Yougoslavie. Après la reconnaissance en 1992 de la Bosnie-Herzégovine et l'établissement de

(42) Ces travaux d'exploitation constituent toutefois « le plus important investissement privé jamais réalisé en Tunisie », selon le ministre tunisien de l'Économie.

relations diplomatiques. Le président Ben Ali condamne le 10 janvier 1993 l'assassinat du vice président bosniaque, émet un appel en faveur des enfants bosniaques et décide l'envoi le 20 juillet de 1000 soldats tunisiens à la FORPRONU. Le 18 juillet, après la venue du ministre ukrainien des Affaires étrangères, la Tunisie établit des relations diplomatiques avec ce pays. Le 6 décembre suivant et après la venue en Tunisie d'une délégation conduite par le vice ministre de l'industrie, c'est le président ukrainien qui se déplace ; cinq accords de coopération sont conclus. Avec la Roumanie, la Tunisie ratifie le 2 février un accord commercial. Enfin, la visite du ministre polonais de la Coopération économique, permet la signature le 30 mars d'une convention relative à la double imposition et à la promotion des investissements.

Les réactions tunisiennes au suicide de l'ancien premier ministre français, P. Bérégovoy manifestent l'intimité des relations entre la Tunisie et la France. L'éditorial du quotidien francophone *Le Temps* du 3 mai fait part de la mort d'un « ami de la Tunisie » en terme de « tragédie », tandis que le président Ben Ali envoie des télégrammes de condoléances au secrétaire général du Parti Socialiste Français et à la veuve de P. Bérégovoy. Cependant, la politique d'immigration de la nouvelle majorité française, source de nombreuses réactions négatives en Tunisie (notamment chez les journalistes et chez les avocats), entraîne une série de déplacements de personnalités françaises de la majorité politique en vue d'apporter les « éclaircissements » demandés par le pouvoir tunisien, et un « apaisement » (43). Le président de l'assemblée nationale, P. Seguin, est le premier à se rendre en Tunisie les 7 et 8 juin. Il rencontre le ministre des affaires étrangères, le premier ministre et le président Ben Ali, devant lesquels il souligne que la « loi Pasqua » n'est encore qu'un projet qui peut subir des modifications. Il assure d'autre part la volonté du nouveau gouvernement français d'empêcher que les immigrés soient perçus comme responsables de la crise économique et du chômage qui sévissent en France. Le général Ben Ali exprime pourtant de nouveau ses inquiétudes le 12 juin devant le Parlement européen à Strasbourg et propose une charte CE/UMA sur l'immigration. Le 24 septembre c'est le ministre de l'intérieur français lui même, C. Pasqua, qui se rend en Tunisie pour un entretien avec le président et le ministre de l'intérieur à propos de la situation des opposants tunisiens en France, des visas et de l'immigration. Au terme de l'entrevue C. Pasqua affirme qu'« à l'heure actuelle, il n'y a pas de différends ni de désaccords entre la France et la Tunisie » (44). Il est vrai que les autorités tunisiennes apprécient les avertissements fermes que le ministre de l'intérieur français lance aux islamistes algériens vivant en France, et les opérations policières qui sont effectuées à leur encontre. Entre-temps, le ministre français de la culture, J. Toubon, effectue les 5 et 6 août une visite officielle en Tunisie, où il est reçu par son homologue tunisien et par le premier ministre. Les entretiens portent sur la préparation d'une saison culturelle tunisienne en France et les moyens de relancer les échanges dans les domaines du livre et du cinéma. En conclusion de son voyage, J. Toubon affirme la détermination du gouvernement français pour

(43) *MTM*, 11 juin 1993.
(44) *MTM*, 1er septembre 1993.

lutter contre l'intégrisme et l'extrémisme religieux : « Nous n'avons pas l'intention de laisser se développer chez nous des foyers d'intégrisme dangereux pour nous et pour les autres ». Les propos du ministre français de la culture semblent répondre aux préoccupations manifestées à plusieurs reprises par Tunis concernant la présence sur le territoire français d'opposants tunisiens du mouvement islamiste An-Nahda. L'un d'entre eux, S. Karkar assigné à résidence dans l'île d'Ouessant, est interpellé en France le 30 octobre. Le ministre français de la défense, F. Léotard, effectue lui aussi une visite en Tunisie le 22 décembre pour s'entretenir des questions de sécurité en Méditerranée et conclure un accord de télédétection militaire (qui permet la vente de matériel pour 1,5 MF). Il réitère lui aussi la condamnation de l'extrémisme religieux.

L'année 1993 est particulièrement riche en accords de coopération et de partenariat avec la France. Le directeur général de la Caisse Française de Développement (CFD) et le ministre tunisien des Finances, N. Zorgati, signent le 25 février à Tunis deux conventions. L'une régit les activité de la CFD en Tunisie et l'autre concerne les activités de sa filiale, la Société de participation pour la participation économique (Proparco), spécialisée dans la promotion des investissements privés. La CFD est désormais habilitée à apporter son aide au développement économique de la Tunisie sous forme de crédits, de garanties, de prises de participation, d'assistance technique et de formation. Un protocole d'accord visant à favoriser un rééquilibrage des échanges entre la France et la Tunisie dans le domaine du transport international multimodal est signé au terme d'une mission effectuée en janvier par une délégation de professionnels tunisiens du transport sous l'égide de la chambre de commerce de Tunis à la chambre de commerce de Marseille. Dans le domaine des hydrocarbures, la compagnie Total renforce sa position, elle indique en effet dans un communiqué du 22 décembre qu'elle va reprendre les participations détenues par Pétrofina dans les filiales communes de distribution Total-Tunisie, portant ainsi à 17 % sa part de marché dans la distribution de produits pétroliers en Tunisie.

Des partenariats entre entreprises tunisiennes et françaises sont mis en place. En février, Électricité de France et la Société tunisienne d'électricité et du gaz (STEG) signent un accord de coopération pour le développement en commun des techniques de travaux sous tension au Moyen-Orient et en Afrique ; en mars, le gouvernement tunisien confie à Alcatel CIT, filiale tunisienne de la compagnie française, la réalisation d'un programme « prioritaire » pour la fourniture et l'installation de 19 500 lignes téléphoniques numériques. Le 19 juin, J. Monod, président du groupe de la Lyonnaise des eaux, indique que la compagnie française compte s'engager dans des projets de partenariat en Tunisie portant notamment sur la construction d'une usine de traitement des eaux industrielles et de petits barrages. Il signe ensuite une convention pour la formation de cadre, avec les sociétés nationales tunisiennes des Eaux et l'assainissement. Le 24 septembre, le groupe français Roussel inaugure une nouvelle unité de production de médicaments, une *joint-venture* franco-tunisienne d'un coût d'environ 14 M$.

Enfin, la coopération décentralisée poursuit son développement avec la visite d'une délégation d'une trentaine de chefs d'entreprise tunisiens à Lyon du

19 au 21 janvier. Cette opération vise à développer le flux commercial et les possibilités de partenariat entre la région Rhône-Alpes et la Tunisie.

A la fin de l'année 1993, environ 400 entreprises françaises sont présentes sur le sol tunisien, dont 320 en *offshore*. Le ministre tunisien de l'Économie, S. Rabah, saisit l'occasion d'une visite à Paris au mois de septembre pour lancer un appel à l'accroissement du partenariat entre les entreprises françaises et tunisiennes.

*
* *

Une prudence expectative vis-à-vis de l'**Algérie** s'empare de la Communauté européenne en 1993. Sans être hostile au HCE et tout en comprenant l'impératif de préservation de la sécurité intérieure, la Communauté hésite à paraître cautionner la politique conduite par Alger. La visite effectuée par une délégation du Parlement européen fin mars à Alger tente toutefois de démontrer que le pays n'est pas mis à l'écart par la CE. Différents entretiens sont menés avec le président du HCE, A. Kafi, le Premier ministre, les ministres des Affaires étrangères, de l'Énergie, et d'autres membres du gouvernement, ainsi qu'avec le président de l'observatoire des droits de l'Homme. L'essentiel des discussions porte sur le dossier de la dette, et la contribution des parlementaires européens à une solution à la crise économique. Sous réserve d'un effort algérien pour redresser l'économie du pays, la délégation évoque, au conditionnel, les différentes sources de crédits qui pourraient être envisagées : déblocage d'une seconde tranche de 150 M d'écus du prêt à moyen terme accordé en 1991 par les Douze, versement de 70 M d'écus en contribution au financement d'un programme de logements sociaux, mise en œuvre du quatrième protocole financier (350 M d'écus) signé en 1992. Cette visite est suivie par un déplacement à Bruxelles du 12 au 14 octobre, du ministre algérien des Affaires étrangères, M. Salah Dembri. Ce voyage relance les discussions sur la dette et les négociations exploratoires en vue du renouvellement de l'accord de coopération de 1976, à l'instar de ce qui est entrepris avec le Maroc et la Tunisie. Le 2 novembre, le Parlement européen propose l'annulation de la dette algérienne auprès de la CE (6,5 MM$) et le renforcement de la coopération. Le 20 décembre, c'est la France qui plaide auprès des pays membres de l'Union européenne pour une aide d'urgence en faveur de l'Algérie.

Les bonnes résolutions européennes ne sont guère concrétisées. La Communauté Européenne fait en mai un don de 12 M d'écus pour le développement de la pêche. Elle octroie en juin puis en juillet deux crédits (60 M d'écus et 70 M$) pour la construction de deux barrages. En octobre, le Comité Méditerranée de la CE fait de son côté un prêt de 30 M d'écus non remboursable destiné au financement d'un projet d'intrants agricoles. La Communauté accorde également une aide de 130 M d'écus en décembre pour le développement agricole, ainsi qu'un important financement (200 M d'écus) – au titre de la coopération financière horizontale de la CE avec les pays tiers méditerranéens – pour la réalisation du tronçon algérien du gazoduc Maghreb-Espagne.

Excepté avec la France, les relations entre l'Algérie et chacun des pays de la CE se réduisent au seul domaine économique. Les hydrocarbures sont au centre des négociations avec l'Allemagne. Le 12 janvier, un consortium allemand et la Sonatrach signent à Alger deux contrats d'exploration et de prospection, pour un investissement global du consortium de 27,8 M$. Ces accords sont sous-tendus par une volonté allemande de diversifier les approvisionnements du pays. Cependant, la reprise des échanges bilatéraux germano-algériens dépend étroitement de l'issue politique en Algérie, dont l'incertitude ébranle la détermination des entreprises allemandes. La compagnie britannique BP conclut quant à elle en février, un contrat d'exploitation et de partage de production.

Toujours à propos des hydrocarbures, le secrétaire portugais à l'énergie annonce le 1er juillet la signature d'un protocole entre l'État portugais et la Sonatrach en vue de la fourniture annuelle de 2,4 MM de mètre cubes de gaz naturel au Portugal. L'Espagne se démarque de ses voisins européens par l'ampleur des financements qu'elle octroie à l'Algérie. Outre un contrat entre l'Agence nationale des barrages algérienne et l'entreprise espagnole Dragedos, signé le 30 janvier, pour la réalisation d'un barrage dans l'Est algérien, un prêt de 200 M$ pour l'achat d'un car ferry espagnol et le financement d'un projet polyéthylène, l'Espagne octroie un crédit de 500 M$ pour l'année 1993, destiné exclusivement au financement d'importations en provenance d'Espagne. Avec ce contrat, l'Espagne (jusqu'alors cinquième client européen de l'Algérie) pourrait devenir un des plus important clients européens de l'Algérie.

L'Agence nationale algérienne des barrages et la société italienne Condotte d'acqua SPA entérinent un accord pour la réalisation d'un barrage, l'État italien fait don, le 13 juillet, de 7,43 MM de lires sous forme d'équipements et d'assistance technique à l'Institut algérien des arts graphiques.

Aucune relation significative n'est observable entre l'Algérie et les pays européens hors Communauté durant cette année en dehors de la visite à Alger du vice président bosniaque du 7 au 9 décembre – Alger a reconnu la Bosnie en 1992 –.

Mais la politique fait violemment irruption au sein des relations entre l'Algérie et l'Europe avec la vague d'assassinats de ressortissants étrangers. Le bilan se monte à 25 morts entre le 21 septembre et la fin de l'année. Le 21 septembre, deux géomètres français sont enlevés puis tués près d'Oran. Le 13 octobre un Allemand et sa famille sont pris en otage puis relâchés mais chargés d'un message de mise en garde à l'ensemble de la communauté étrangère en Algérie (70000 personnes); le 16, deux instructeurs militaires russes sont assassinés à Laghouat. Après la tentative avortée d'enlèvement de deux japonais à Blida, la prise en otage le 19 de trois techniciens péruviens et colombien employés par la société italienne Sadelmi se conclut dramatiquement par leur exécution le lendemain. Le mois de décembre voit la multiplication des assassinats, après que l'ultimatum du GIA sommant les étrangers de quitter le pays a expiré : le 2 sont tués un homme d'affaire espagnol, un homme d'affaire italien, une ressortissante russe mariée à un Algérien alors qu'elle faisait ses courses; le 7 un retraité français et un technicien britannique sont

exécutés. L'horreur culmine le 5 avec l'assassinat à l'arme blanche de douze bosniaques et croates chrétiens dans le massif blidéen ; il est revendiqué par le GIA. Enfin, le 29 voit le meurtre d'un couple mixte algéro-belge. Cette recrudescence de la violence entraîne le rapatriement progressif de nombreux ressortissants étrangers.

La politique est également au cœur des relations entre l'Algérie et les pays européens du fait des négociations à propos des réfugiés islamistes présents dans les différents pays. Le 25 mai est émis un mandat d'arrêt international à l'encontre des trois fils d'Abassi Madani, de Rabah Kébir (porte parole du FIS réfugié en Allemagne) et de Kamareddine Gharbane (réfugié en France), pour leur implication dans l'attentat de l'aéroport d'Alger. Les 7 et 8 juin sont arrêtés en Allemagne Rabah Kébir et Oussamma Madani. Alors que l'Algérie réclame leur extradition, l'Allemagne déclare le 15 juin n'avoir reçu qu'une demande d'extradition concernant Oussama Madani.

Les relations franco-algériennes s'engagent en 1993 sous de meilleures auspices que l'année précédente. L'interruption du processus électoral (45) avait en effet été marquée d'un commentaire très abrupt de F. Mitterrand, suivi d'une prudence extrême au plus haut niveau de l'État français. En 1993, face à la crainte d'une victoire islamiste de l'autre côté de la Méditerranée, la controverse entre les hauts fonctionnaires des différents ministères semble être tranchée en faveur d'une politique facilitant la tâche du pouvoir algérien (46). Le titre du quotidien *Liberté* : « L'Algérie rompt son isolement international » est significatif de l'importance qu'Alger accorde à la visite de R. Dumas les 8 et 9 janvier. Une reconnaissance politique ainsi qu'un soutien financier sont essentiels pour les autorités algériennes au moment où le fossé qui les sépare de la population paraît le plus profond. R. Dumas rencontre le président du HCE, A. Kafi (auquel il remet un message du président Mitterrand pour dissiper les malentendus de l'année 1992), le chef du gouvernement (auquel il transmet une invitation du premier ministre français, P. Bérégovoy, à se rendre en France), R. Malek, alors membre du HCE et président du Conseil consultatif, le ministre de la défense, le Général-major K. Nezzar également membre du HCE, le ministre des Affaires étrangères, L. Brahimi, le chef d'état major de l'armée algérienne, et des ambassadeurs des deux pays. Il se déclare ensuite « très heureux » du déroulement de sa visite et exprime de nouveau le soutien de la France à l'Algérie. « Il a multiplié les qualificatifs pour convaincre ses interlocuteurs que la France avait un seul et unique partenaire en Algérie : le pouvoir actuel. Cette assurance n'est pas allée sans contorsions pour expliquer que soutenir le gouvernement découlait d'un appui au peuple algérien (47).

Afin de « traduire l'amitié autrement que par des mots », R. Dumas annonce l'ouverture, en 1993, d'une ligne de crédits privilégiés, et la négociation

(45) F. Mitterrand avait alors enjoint à la nouvelle équipe au pouvoir de « renouer, au plus tôt, les fils d'une vie démocratique qui s'amorçait ». *Cf* Y. Le Troquer, « Maghreb, chronique internationale », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXI, 1992.

(46) « La France sans illusion », *Jeune Afrique*, n° 1694, du 24 au 30 juin 1993, p. 28.

(47) J. Garçon, « Algérie : les gages diplomatiques de Paris à Alger », *Libération*, 11 janvier 1993, p. 17.

dans ce cadre d'un protocole financier. Néanmoins il ne fournit pas de chiffre, renvoyant au ministre des finances, M. Sapin et au directeur du Trésor, J.C. Trichet, le soin d'« évaluer » avec leurs interlocuteurs algériens les besoins financiers de l'Algérie lors de leur prochaine venue. Face à l'endettement de l'Algérie, et en tant que premier créancier, Paris se déclare alors prêt à certains efforts : réallocation de l'aide déjà programmée pour 1993 ; octroi d'une aide financière dans le cadre du protocole financier en préparation ; action en vue d'obtenir un appui financier de la CE et des institutions monétaires internationales.

R. Dumas évoque également durant sa visite les « problèmes humains » qui existent entre les deux pays : circulation des hommes et des biens, situation des Français en Algérie, situation de l'émigration algérienne en France. Il annonce un « assouplissement » de l'octroi des visas d'entrée en France à certaines catégories d'Algériens, notamment les étudiants.

Le porte-parole du gouvernement algérien estime le 11 janvier, que le dialogue entre la France et l'Algérie a été « relancé » par la visite de R. Dumas. Le chef de la diplomatie française, même s'il est le représentant d'une gauche qui a beaucoup déçu et d'un gouvernement dont les jours sont comptés (du fait des prochaines législatives qui annoncent un renversement de majorité), a donc été accueilli « sans déplaisir » (48).

Au terme des visites à Alger du directeur du Trésor français le 23 janvier, puis du ministre français de l'Économie et des finances M. Sapin le 13 février, ce dernier annonce que la France met 5 MMF de crédits commerciaux à la disposition de l'Algérie. M. Sapin signe également avec le ministre du Trésor algérien, A. Benbitour, un protocole financier de 1 MMF (un des plus importants signés par la France souligne-t-on de source française) et un protocole sur le partenariat de 100 MF. M. Sapin indique que le niveau des crédits commerciaux pour 1993 est sensiblement le même que celui de 1992 et que le protocole financier témoigne de la volonté française d'accompagner l'Algérie pour faire face à ses échéances, sans rééchelonnement » (49). Sur les 5 MM$ de crédits accordés cette année à Alger par ses principaux partenaires commerciaux, près de 2 MM$ sont fournis par Paris sous formes diverses (protocole, garantie Coface, crédits privés à court terme), ce qui fait de la France le premier bailleur de fonds de l'Algérie et son plus important créancier. Les États-Unis et le Japon n'offrent pour leur part qu'1 MM$ chacun, et l'Allemagne à peine 20 M$ (50).

Le premier ministre algérien, B. Abdesselam répond à l'invitation de son homologue français les 18, 19 et 20 février. Il s'agit de son premier déplacement à l'étranger depuis sa nomination en juillet. Il l'emploie à défendre l'image de l'Algérie. Outre le président de la république et des personnalités politiques de gauche, B. Abdesselam s'attache, un mois avant les élections législatives, à rencontrer les principaux dirigeants de l'opposition : E. Balladur, V. Giscard d'Estaing, R. Monory. Ceux-ci l'assurent de leur soutien.

(48) J. De Barrin, « La France veut aider l'Algérie à retrouver par le développement la voie de la démocratie », *Le Monde*, le 12 janvier 1993, p. 3.

(49) Il ajoute que la France « respecte la volonté algérienne » de ne pas rééchelonner sa dette et « facilitera les discussions actuelles » multilatérales pour trouver des solutions alternatives.

(50) J.-P. Tuquoi, « La France, premier fournisseur et deuxième client », *Le Monde*, le 29 octobre 1993, p. 4.

Cette visite à caractère essentiellement politique, est également mise à profit pour rencontrer F. Périgot, président du CNPF, S. Tchuruk, président de Total et d'autres chefs d'entreprises françaises implantées en Afrique. F.X. Ortoli, président du CNPF international, organise le 19 février une rencontre entre le premier ministre algérien et plus de cinquante responsables d'entreprises ou institutions. Le premier ministre prône à cette occasion le renforcement de la coopération avec les entreprises françaises pour aider l'Algérie à développer son industrie agro-alimentaire et le partenariat. Malgré l'intérêt porté à l'Algérie par le patronat (en témoigne la part des stands français – plus d'un tiers – parmi les exposants étrangers à la Foire internationale d'Alger qui a lieu en juin), les investissements industriels français en Algérie (on l'a vu), à l'image de ceux des pays tiers, stagnent à des niveaux ridiculement bas, les incertitudes politiques et économiques décourageant les firmes les mieux intentionnées. Ainsi, malgré des mois de discussion, Rhône-Poulenc n'a toujours pas finalisé son projet de construction d'une société mixte pharmaceutique. Peugeot repousse ses projets d'assemblage de véhicules automobiles pour approvisionner le Maghreb, et la compagnie Total n'en finit pas de négocier son entrée dans les gisements de gaz et de pétrole algériens en exploitation.

Le changement de majorité en France n'est pas pour déplaire au pouvoir algérien que la gauche a beaucoup déçu. Si la nouvelle majorité française se positionne clairement contre l'islamisme, elle effectue peu de déplacements en Algérie (contrairement au Maroc et à la Tunisie). En matière économique, le doute s'installe en France quant aux chances du gouvernement algérien, et à l'utilité de l'aide française. Les 5 MMF débloqués par la gauche sont tout de même confirmés. Le nouveau gouvernement français fait preuve de solidarité mais non d'empressement envers l'Algérie.

Le ministre français de l'industrie, G. Longuet, présent à la Foire d'Alger le 15 juin, s'engage en faveur d'un « partenariat durable et étroit entre la France et l'Algérie ». A. Juppé, ministre des affaires étrangères, exprime en outre « la volonté du gouvernement français d'aider l'Algérie à lutter contre l'extrémisme et l'intégrisme ». C'est la première fois qu'un responsable français affirme clairement et publiquement sa volonté d'aider l'Algérie à lutter contre les islamistes. A. Juppé réaffirme cette orientation lors d'une audition devant la Commission des Affaires étrangères du sénat le 23 juin, puis sur Europe-1 le 11 août (« le statu quo actuel en Algérie n'est plus tenable »), enfin dans une interview au journal *Le Monde*, le 1er septembre(51). Ces prises de position s'accompagnent d'un durcissement de l'action à l'intérieur de la France. Le 9 novembre à lieu une opération coup de poing : une rafle est opérée dans les milieux islamistes (et plus particulièrement au sein de l'organisation « France Fraternité Algérienne », succursale française de l'une des composantes du FIS)

(51) « Nous n'avons rien a attendre de l'extrémisme religieux, nous avons réagi très vite et très fort, vis-à-vis en particulier des extrémistes qui agissaient sur notre sol. Nous avons notamment suspendu, interdit quelques publications qui faisaient appel au meurtre », confie A. Juppé sur Europe-1.

un peu partout en France, alors que ceux-ci n'étaient jusque là soumis qu'à une surveillance discrète (52). On peut ajouter à ce déploiement policier un développement de la surveillance administrative avec l'accroissement du filtrage des visas à l'ambassade d'Alger.

Jusqu'à son remplacement le 2 décembre par H. Djoudi, S.A. Ghozali, ambassadeur d'Algérie en France, n'a de cesse de solliciter « la solidarité de la France » pour aider l'Algérie à sortir du « creux de la vague », tout en souhaitant « une nouvelle vision des relations » entre ces deux pays. Le 3 juin, il fait part de l'inquiétude de la communauté algérienne face à la nouvelle politique française en matière d'immigration. Cette inquiétude laisse place en juillet à une approbation, à condition qu'il soit veillé aux modalités d'application.

La première réaction officielle des autorités françaises après l'assassinat de deux français en Algérie, le 21 septembre, est de réaffirmer leur détermination à soutenir les autorités algériennes ; la « complaisance envers ceux qui utilisent le terrorisme, fut-il d'inspiration religieuse » (A. Juppé) est écartée. La menace qui pèse désormais sur les quelques 25 000 Français installés en Algérie n'est pas alors dramatisée. Le rapatriement des Français serait en effet une décision politique lourde de conséquence. Le 25 octobre, interrogé sur la chaîne de télévision France-2, le président français F. Mitterrand indique que le gouvernement français étudie un éventuel rapatriement des Français : « C'est une méthode déterminante mais qui pose des problèmes à l'infini. Va-t-on s'absenter de l'Algérie ? On en discute avec le gouvernement algérien et nous en discutons entre nous ». Le retour en France de la communauté française s'effectue pourtant peu à peu. L'enlèvement de trois employés du consulat général de France le 24 octobre, revendiqué par le GIA le 26, augmente d'un degré la peur de la communauté étrangère ; les services diplomatiques demandent aux Français de redoubler de sécurité c'est-à-dire de ne plus sortir le soir, de ne pas emprunter des routes isolées et de changer leurs habitudes quotidiennes. Après lecture du message remis par les ravisseurs à un des trois agents, libérés successivement les 30, 31 octobre et 4 novembre, qui donne un mois aux étrangers pour quitter le pays (« passé ce délai, toute personne se tient pour responsable de sa mort subite »), la France décide la 4 novembre de réduire son personnel diplomatique en Algérie tandis que les Français dont la présence n'est « pas indispensable » sont invités à ne pas retourner en Algérie après les vacances de la Toussaint. La plupart des familles françaises revenues en France pour les vacances ne repartent pas, plus d'un tiers des élèves français du Lycée français d'Alger sont absents à la rentrée du 6 novembre.

Quelques lambeaux de coopération franco-algériennes sont préservés, sans commune mesure, avec l'importance de la coopération passée. Dans le secteur économique, les deux pays passent un accord de protection et de garantie réciproque des investissements le 17 novembre. Deux sociétés françaises signent le 16 août un contrat avec la Sonatrach en vue de la réalisation

(52) « Même combat », éditorial du *Monde*, le 11 novembre 1993, p. 1.

d'une partie du gazoduc Maghreb-Europe. En matière sportive, le ministère algérien de la Jeunesse et des sports et le ministère français des Affaires étrangères signent le 24 février un accord de coopération qui prévoit l'envoi de 150 sportifs algériens en France pour leur préparation en vue des Jeux méditerranéens qui se dérouleront en France durant l'été. La coopération médicale permet à huit médecins et dix infirmières de se rendre en France en mars pour suivre une formation de trois mois dans la lutte contre le sida. Enfin, l'Association pour la création et la promotion d'entreprises en Algérie et l'Association Touiza renouvellent, à partir du mois de juillet, le système de formation de jeunes chefs d'entreprise. En revanche, l'annonce le 15 avril par le secrétaire d'État à l'Enseignement fondamental et secondaire, du choix entre l'anglais et le français comme première langue étrangère pour les élèves à partir de la rentrée 1994, met véritablement fin à l'emprise du français dans l'enseignement en Algérie.

Les relations non étatiques entre la France et l'Algérie sont marquées en 1993 par la création, le 17 juin du Comité International de Soutien aux Intellectuels Algériens (CISIA) sous la présidence du sociologue français P. Bourdieu. Cette initiative est suscitée par la mort de l'écrivain et journaliste T. Djaout, du psychanalyste M. Boucebci et du sociologue M. Boukhobza, victimes en juin d'une stratégie nouvelle visant les intellectuels.

*
* *

Le royaume chérifien entame en 1993 une stratégie de relance de ses relations internationales. La Communauté européenne est un axe principal de cette politique. Or les quelques avancées concédées par le **Maroc** en matière de droits de l'homme augurent de relations moins tendues avec la Communauté européenne.

A défaut d'entrer dans la Communauté, Rabat souhaite parvenir rapidement à un accord de partenariat. Le 6 avril, le ministre marocain du Commerce extérieur H. Abouyoub, de passage à Paris, affirme que son pays offre de « multiples complémentarités » avec la Communauté européenne. Selon lui, tandis que les négociations multilatérales dans le monde rencontrent de sérieuses difficultés, le « bilatéralisme est en train de renaître » et « l'Europe a besoin d'alliances avec le Sud ». Le ministre d'État aux Affaires étrangères, A. Filali, plus attaché à des rapports privilégiés entre l'Europe et le Maroc qu'à un rapprochement entre blocs, critique sévèrement la politique méditerranéenne de la Communauté Européenne (53).

(53) « Il faut que la CE se rende compte qu'elle est dans l'obligation de changer de politique vis-à-vis du Maroc, parce que c'est le pays le plus près de l'Europe par l'orientation de son économie, de sa diplomatie et de sa politique intérieure », dit-il.

En visite officielle du 25 au 27 février, le président de la Commission européenne, J. Delors, estime pour sa part que «l'ancrage du Maroc, et plus généralement du Maghreb, à la Communauté européenne n'est ni une chimère ni une quelconque gesticulation politique, mais la traduction d'une réalité géopoliticienne», il souligne «le caractère indispensable» du partenariat entre le Maroc et la CE tout en indiquant qu'un accord de ce type «n'aura son plein effet que progressivement». Refusant de fixer une date pour la signature de l'accord, il insiste sur la nécessité de «laisser un peu de temps» aux Européens d'une part, pour qu'ils adaptent leur agriculture, au Maroc d'autre part pour que le développement entrepris dans le Nord du pays aboutisse.

A ce titre, une mission Communauté européenne entame des discussions, le 26 avril à Rabat, pour évaluer l'aide que doit apporter la CE au plan de développement du Nord Maroc dont l'objectif principal est l'éradication des cultures illicites de cannabis. Le trafic de celui-ci et de ses dérivés a pris «des dimensions impressionnantes» entre le Maroc et l'Europe, selon le chef de la mission E. Rhein. Ces discussions conduisent à la signature le 7 décembre de trois conventions de financement entre l'Union européenne et Rabat, d'un montant global de 125 M de dirhams (81 MF). La première convention (67 M de dirhams), signée avec la Banque centrale populaire, vise à la création d'emplois, le second accord (32 M de dirhams) conclu avec la Caisse nationale de crédit agricole a pour objet le financement des projets de reconversion et de modernisation agricole, la troisième convention (26 M de dirhams) passée avec le ministère de la Santé publique a trait au développement de la santé maternelle et infantile ainsi qu'à la planification dans le nord du pays.

Après la visite le 27 novembre du ministre belge des Affaires étrangères, la Commission européenne est officiellement mandatée le 6 décembre par les douze pays membres pour entamer des négociations en vue de l'accord de partenariat.

Dans l'attente de la conclusion de cet accord (prévue aux alentours de 1995), des institutions de liaison se mettent en place. L'ambassadeur de la CE au Maroc annonce le 10 février l'ouverture à Casablanca d'un Centre européen d'information pour les entreprises qui fournira aux entreprises marocaines toutes les informations concernant la politique commerciale de la CE. Des banques marocaines prennent pied, pour leur part, dans la capitale européenne; mais plus que la perspective du grand marché européen, c'est l'attrait immédiat de l'épargne de la communauté marocaine expatriée et l'encadrement du commerce extérieur qui motivent ces implantations.

La Communauté octroie un certain nombre de prêts au Maroc durant l'année. La BEI accorde le 25 mai à la Caisse nationale du crédit agricole (CNCA) un prêt global de 50 M d'écus pour financer des investissements agro-industriels, ou destinés au développement rural (exploitation agricoles ou forestières, artisanat rural ou de pêche côtière); ce financement est le premier accordé par la BEI dans le cadre du quatrième protocole financier CE-Maroc. Le 15 du même mois, la BEI attribue un prêt de 60 M d'écus pour l'extension et la modernisation du réseau de distribution d'électricité marocain. Versé à l'Office national de l'électricité (ONE), ce prêt permettra de faire face à l'augmentation

de la demande au Maroc par le renforcement de la capacité et la fiabilité de la distribution d'électricité. A la suite d'une visite au Maroc les 27 et 28 mai du commissaire européen responsable de la pêche, la CE octroie 660 MF au titre de l'accord de pêche Maroc-CE. Enfin, le 23 juillet, un porte-parole de la Commission européenne, indique que le Maroc recevra une aide non remboursable de 80 M d'écus de la CE pour aider à la réduction des besoins de financements extérieurs et assister les catégories les plus défavorisées de la population. Cette aide doit permettre d'atténuer les effets du Programme d'Ajustement Structurel.

En Europe, les relations bilatérales du Maroc sont essentiellement axées vers les pays du Sud. L'institution allemande, Kreditanstalt für Wiederaufbau consent cependant un prêt (35 M de deutschmarks) à l'Office national marocain de l'eau potable. L'Office national des postes et télécommunications marocaines et une firme suédoise Ericsson signent un contrat pour l'expansion du réseau téléphonique. Le groupe suisse Holderbank entre à hauteur de 51 % dans la Cimenterie marocaine de l'Orient (641 M de dirhams). Enfin, l'ONE et le groupe américano-belge signent un contrat dont il a été fait état plus haut.

Le Maroc et le Portugal s'engagent dans une coopération plus structurée, les deux pays tentent durant l'année de promouvoir un rapprochement et de renforcer leurs liens tant au niveau commercial, industriel, des travaux publics qu'au niveau culturel. Après plusieurs rencontres, le gouvernement portugais ouvre mi-93 une ligne de crédit (200 M$) au bénéfice des institutions financières du Maroc pour promouvoir les échanges commerciaux. Au terme d'un double protocole financier et de partenariat, conclu le 7 juin dans la capitale marocaine, le gouvernement de Lisbonne met également à la disposition des banques marocaines 10 M$ pour financer des projets d'investissement en partenariat. Ces lignes de crédits portugaises visent à permettre aux exportateurs marocains d'améliorer la balance des échanges commerciaux entre les deux pays. Le renforcement des liens est attesté par la rencontre entre le Premier ministre portugais A. Cavaco Silva et le roi Hassan II le 23 septembre à Lisbonne, rencontre au cours de laquelle il est question des solutions pour ramener la paix en Angola. Il y est également discuté d'une possible coopération triangulaire à destination de l'Afrique, de l'Europe et du Brésil. La rencontre est précédée par la signature entre le ministre portugais de la Défense et le ministre marocain des Affaires étrangères, d'un accord de coopération dans le domaine de la défense. Celui-ci prévoit notamment une coopération dans le secteur de la recherche militaire et dans la formation d'officiers des forces armées des deux pays. Un autre accord est signé, cette fois en matière culturelle, en faveur de la protection et de la restauration des monuments historiques luso-américains.

Les relations avec l'Espagne se poursuivent sans grand changement. Les ministres des Affaires étrangères des deux pays, J. Solana et A. Filali, réunis le 6 mai à Madrid s'entretiennent des relations entre le Maroc et la CE et particulièrement du dossier de la pêche, de la question du référendum au Sahara et du problème de l'immigration illégale des Marocains en Espagne. J. Solana affirme à cette occasion que Madrid « est favorable à ce que s'intensifie

la relation » du Maroc avec les Douze. Lors du sommet gouvernemental entre les deux pays qui se tient en décembre, un accord financier prévoyant l'octroi à Rabat de « facilités financières » est signé.

Le Maroc tient à diversifier ses relations, à l'intérieur même des pays lorsque cela est possible. Ainsi, avec la rencontre à Casablanca, fin janvier, d'entrepreneurs andalous et de chefs d'entreprises marocains, le Maroc tente de jouer la carte andalouse jusque là peu présente dans les échanges maroco-espagnols (54).

Les relations sont toutefois ébranlées par les incidents d'Algésiras le 20 juillet, au cours desquels la police espagnole maltraite 200 ouvriers marocains en transit vers l'Italie, faisant 2 morts et 11 blessés.

En matière commerciale, un porte-parole du ministère espagnol des Affaires étrangères indique à l'AFP le 4 août que l'Espagne négocie avec Rabat la vente de matériel militaire pour 50 MM de pesetas (360 M$).

Grâce à la conclusion le 26 juillet d'un accord de partenariat qui vise à constituer au sein de la Banque commerciale du Maroc un bloc d'actionnaires de référence, le premier groupe privé marocain, l'ONA, consolide son activité internationale par la prise de participations croisées avec le groupe espagnol Banco Central Hispano. Enfin, la société chargée de la construction du tronçon marocain du gazoduc Maghreb-Europe (dont les travaux débuteront le 3 mai) est une société de travaux publics mixte maroco-espagnole, METRAGAZ. Le projet de construction, d'une valeur d'environ 1,3 MM$, sera totalement financé par l'entreprise espagnole ENAGAS.

Mises à part les critiques de la presse et des partis marocains à l'encontre des lois françaises sur l'immigration, le changement de majorité en France ramène au beau fixe les relations qui s'étaient détériorées au cours des années antérieures. Une délégation de sénateurs français membres du RPR se rend au Maroc avant même les élections législatives françaises. Elle est suivi de V. Gisacard-d'Estaing puis de F. Léotard, futur ministre de la défense. Le choix du Maroc comme premier déplacement (en mai) dans le monde arabe du ministre des Affaires étrangères A. Juppé, indique que Rabat reste le partenaire maghrébin privilégié de la France. A. Juppé est suivi le 22 juillet par le chef du gouvernement français lui même, E. Balladur, accompagné du ministre de la Coopération et du ministre délégué aux Affaires européennes. E. Balladur salue « l'approfondissement constant de la démocratie marocaine » et se félicite des « progrès économiques remarquables ». Le chef du gouvernement français précise que le royaume chérifien peut compter « sur l'appui de la France » dans ses négociations avec la Communauté Européenne pour la réalisation d'un accord de partenariat. Le 29 septembre enfin, le chef d'état major français se rend au Maroc dans le cadre de la coopération militaire pour envisager une modernisation des équipements marocains. Le 2 octobre sont signés trois accords de coopération dans le domaine aérien.

(54) C. DESCHAMPS, « Le Maroc joue la carte andalouse », *Jeune Afrique Économie*, nº 167, mai 1993, p. 54.

Le soutien de la France au Maroc ne fait pas l'unanimité au sein de la société française : le MRAP s'élève contre l'invitation d'Hassan II à l'émission 7/7 en mai, tandis que le syndicat CGT qualifie celle-ci d'inopportune, et revendique un droit de réponse pour « les avocats des détenus d'opinion, ainsi que les organisations démocratiques et partis d'opposition du Maroc ».

Le 23 juin, le ministre marocain des finances et le Crédit lyonnais signent une convention de crédit acheteur d'une valeur de 11,7 MF. Le secteur commercial voit la signature d'une seule convention de financement, le 9 avril, entre la Banque nationale de Paris (en qualité de secrétaire d'un consortium de banques) et le Maroc, pour l'achat d'1 M de tonnes de blé tendre d'origine française.

L'implantation française au Maroc et le partenariat se maintiennent dans le domaine industriel. L'ONA déclare en janvier le rachat de 50,28 % du capital de la société française de négoce Optorg à ses anciens actionnaires(55). Bouygues, numéro un du bâtiment et des travaux publics, qui vient de livrer l'aéroport d'Agadir et achève la mosquée Hassan II à Casablanca, obtient le 7 janvier un contrat pour l'assainissement de la baie de Casablanca (403 MF). Le même groupe est retenu en septembre pour réaliser le World Trade Centre de Casablanca. Le 22 avril, le groupe GEC-Alsthom signe un contrat pour l'équipement d'une centrale alimentée au gaz en construction. Le PDG du groupe Schneider, D. Pineau-Valencienne, en visite au Maroc, déclare le 3 mai que son groupe est disposé à « ouvrir son institut de formation au management à ses partenaires marocains ». Après la création en 1992 de la société des Pêcheurs de France (PDF), détenue à parité par l'ONA et l'Union des coopératives des pêcheurs de France, l'assemblée générale extraordinaire donne à PDF, le 24 juin 1993, les moyens de renforcer son assise financière et industrielle en procédant à une augmentation de son capital et en regroupant au sein d'une holding l'ensemble des participations détenues par les partenaires dans quatre sociétés de transformation de poisson.

Quant au secteur financier, la Société Marseillaise de Crédit crée en juin 1993 un fond commun de placement, qui est le premier au monde à intervenir de manière exclusive sur la bourse de Casablanca.

En matière de média, l'agence Maghreb Arabe Presse et l'Agence France-Presse concluent, le 18 février, un accord portant sur l'informatisation de l'agence marocaine par l'AFP. Le mois de janvier voit la visite de C. Tasca, secrétaire d'État à la Francophonie et aux relations culturelles extérieures. Ses entretiens avec le premier ministre, M. Karim Lamrani, portent sur la poursuite de la coopération culturelle scientifique et technique entre la France et le Maroc et sur le développement des médias audiovisuels marocains. Le 4 février, le premier ministre français P. Bérégovoy annonce qu'il a « demandé que des discussions soient ouvertes » sur la possibilité d'une prise de participation du

(55) Ce rachat entraîne la démission du Conseil d'administration de l'ancien secrétaire général des Nations Unies, J. Perez de Cuellar. Sa nomination en janvier au poste de vice-président alors que l'ONA était fortement représenté avait été fortement critiquée par le Front Polisario qui l'avait qualifiée de « récompense pour services rendus » de la part du Maroc.

Maroc dans Radio Monte-Carlo. La proposition de participation de l'ONA est cependant annulée suite à l'opposition d'une partie de la rédaction.

La coopération décentralisée s'étoffe avec la signature le 1er juillet entre les villes de Rabat, Marseille et Lisbonne d'une charte de réhabilitation de la Médina de Rabat, dans le cadre du programme européen *Med-Urbs*. Cette charte vient parfaire une série d'études débutées deux ans auparavant par Marseille, auxquelles s'était jointe la ville de Lisbonne.

*
* *

Les relations entre la Mauritanie et la CE se réduisent aux rapports que la **Mauritanie** entretient avec la France. Ce pays demeure premier partenaire, premier investisseur et premier réalisateur de projets d'envergure en Mauritanie. Le soutien de Paris au président M. Ould Taya est maintenu en 1993 ; il est lié au processus de démocratisation interne et à la reprise des relations avec le Sénégal,. La droite revenue au pouvoir en France n'interrompt pas cette ligne de « soutien critique ». Nouakchott noue dès le mois d'avril des contacts avec Paris, tant avec M. Roussin qu'avec J. Foccart, P. Messmer, J. Chirac entre autres. Alors qu'une délégation du Sénat français est reçue le 7 février à Nouakchott dans le cadre des relations entre parlements des deux pays, le ministre français de la coopération, M. Roussin effectue une visite de travail les 26 et 27 juin et le chef d'État mauritanien se rend à Paris en décembre, il s'agit de sa première visite officielle en France. En revanche, de passage à Paris, le chef de l'opposition A. Ould Daddah n'obtient pas de soutien : revendiquer la reprise à zéro du processus électoral est une position qui n'est guère acceptable selon Paris.

L'aide française pour 1993 est réduite. Elle est constituée d'un accord, le 6 février, pour le financement de (1,3 MF) de l'aménagement de l'aéroport de Noukchott, d'une aide alimentaire, signée le 7 avril, prévoyant la fourniture de 5 000 tonnes de blé et 4 000 tonnes de mil ou sorgho, enfin d'un don de 4 MF (concernant la Mauritanie et le Mali) du Conseil de la région Ile-de-France le 10 juin, pour aider à la formation aux métiers féminins et à l'artisanat.

L'agression à coups de machette de deux prêtres catholiques de nationalité française devant la cathédrale de Nouakchott, le 3 octobre, embarrasse fortement les autorités mauritaniennes. Elles affirment qu'il n'est pas établi que l'agresseur soit lié à des mouvements fondamentalistes, et préfèrent attribuer cet acte à un « esprit dérangé ».

III. – LE MAGHREB ET LE CONTEXTE RÉGIONAL

Les relations des pays maghrébins entre eux et avec leurs partenaires régionaux se poursuivent sous une forme si affaiblie et éclatée qu'il devient difficile de parler de solidarité régionale. Le bilatéral et le conjoncturel deviennent les configurations dominantes de la coopération dans la région.

Devenue désormais annuelle, la présidence du l'**Union du Maghreb Arabe** échoit le 1er janvier 1993 au chef de l'État tunisien. Celui-ci affirme que « la Tunisie de l'ère nouvelle a placé la consolidation de l'Union du Maghreb Arabe au premier rang de ses objectifs stratégiques » (56). Malgré cette volonté tunisienne, il n'y a pas concordance des intérêts de chacun des pays dans le sens d'une nouvelle impulsion de la construction maghrébine.

L'année commence pourtant bien. Le président Ben Ali dépêche en janvier des émissaires dans les capitales maghrébines et réunit le 11 janvier un Conseil ministériel maghrébin (en marge du conseil de la Ligue des États arabes) appelé à faire le point sur les ratifications par les États membres des 17 conventions conclues dans le cadre maghrébin (57). Les 25 et 27 janvier les secrétaires d'État algérien et mauritanien aux Affaires maghrébines se rendent à Tunis. Les 10 et 11 février s'ouvre la 24e session du Comité de suivi de l'UMA, qui regroupe ces deux secrétaires d'État ainsi que les représentants des cinq pays au secrétariat général. La rencontre prépare la réunion organique des ministres des Affaires étrangères des cinq États qui se déroule à Tunis le 12 février. L'ordre du jour comprend en particulier l'examen du processus d'édification de l'Union du Maghreb Arabe ainsi que les programmes mis en œuvre au cours de la présidence tunisienne « pour renforcer l'action d'intégration maghrébine » (58). En ouvrant les travaux, le ministre tunisien des Affaires étrangères, H. Ben Yahia, prône la mise en application rapide des programmes et conventions adoptées ; R. Malek, ministre algérien des Affaires étrangères confirme quant à lui l'importance que l'Algérie attache au « projet maghrébin » ; enfin, le président Ben Ali insiste à l'issue de la rencontre sur l'absolue nécessité de réunir toutes les conditions nécessaires pour rendre l'UMA plus apte au dialogue et à la coopération, en particulier avec la CE et les États riverains de la Méditerranée occidentale. Toutefois, les différentes lectures de cette rencontre ne semblent pas concorder : le ministre marocain des affaires étrangères rapporte que la réunion des ministres des Affaires étrangères a décidé de marquer une « pause » dans la construction de l'UMA pour clarifier son action. Préoccupé par les évolutions algériennes et la crise libyenne, il a la volonté de se distinguer de ses voisins, particulièrement aux yeux de la Communauté européenne. Entre la position marocaine et la crise libyenne l'objectif du président tunisien semble donc compromis.

Les différentes commissions spécialisées se réunissent tout au long de l'année. Les 29 et 30 avril, siège à Tunis la réunion interministérielle consacrée aux projets d'infrastructures, qui s'achève sur l'adoption de recommandations en matière de communications routières et maritimes et de ressources hydrauliques ; une nouvelle session de cette commission se déroule à Alger du 28 au 30 septembre. Les 10 et 11 mai, également à Tunis, se tient la réunion sur l'agriculture au cours de laquelle il est discuté de l'écoulement des productions et des quatre projets de conventions avec la CE. Enfin, le 27 mai, se réunit à

(56) Déclaration du président Ben Ali lors de l'inauguration des cérémonies commémoratives de la fondation de l'UMA, le 17 février 1993.

(57) « La Tunisie souhaite rendre l'UMA plus efficace », *MTM*, 12 mars 1993.

(58) Communiqué du secrétariat général de l'UMA, 1er février 1993.

Tripoli la commission sur les télécommunications. Le 1er juillet, la conférence ministérielle sur les transports et l'aviation civile se tient à Alger tandis que se réunit à Tripoli celle sur les PTT. Le 3, a lieu à Tunis la réunion sur la formation, les affaires sociales et l'immigration. Trois jours plus tard, Nouakchott reçoit la conférence sur l'urbanisme et le logement. Le 8 octobre se déroule la session du comité des suivis. Enfin, les ministres de la jeunesse et des sports se réunissent le 27 octobre, et la commission des ressources humaines le 21 décembre.

Un série de rencontres socio-professionnelles sectorielles ont lieu parallèlement à ces conférences. Celles-ci débutent le 30 mars à Tunis avec le congrès de l'Union maghrébine des agriculteurs. Les agriculteurs maghrébins y expriment leur désir de concrétiser les conventions agricoles signées entre les pays de l'UMA pour la création d'un marché commun et l'accroissement de la production et des échanges de produits agricoles. La coopération dans le secteur des médias semble se concrétiser avec la création le 10 avril d'une Ligue des journalistes maghrébins et la décision à l'issue d'une réunion des responsables des agences de presses maghrébines le 5 juin, de créer une banque commune de données. Du 18 au 20 mai se réunit à Rabat une conférence sur la population et la planification familiale, suivie le 2 mai à Alger du 22e congrès médical maghrébin et, le 14 juin, d'une conférence maghrébine sur le Sida. La rencontre de l'Union des syndicats de travailleurs du Maghreb arabe (UTSMA) se tient le 22 mai à Tunis sur la lutte contre l'extrémisme religieux et les moyens de renforcer la démocratie.

Au-delà des multiples réunions, s'exprime la détermination de la Tunisie à œuvrer pleinement pour le rapprochement de l'UMA avec la rive occidentale de la Méditerranée et plus particulièrement la CE. Le président Ben Ali, invité d'honneur du Parlement européen de Strasbourg le 21 juin, affirme que l'UMA est résolue à renforcer ses relations avec la CE et à relancer le dialogue dit 5+5 interrompu du fait de la crise libyenne. Il invite la Communauté à réunir « une conférence sur le développement dans les pays du Maghreb » et ajoute qu'il forme l'espoir que les conversations exploratoires menées avec la Commission européenne conduiront à la conclusion d'un accord de partenariat, incluant une zone de libre échange (59).

Dans la pratique, le Gazoduc euro-maghrebin est le seul grand projet commun. Il permettra aux alentours de 1996 de transporter 6 milliards de m^3 de gaz algérien vers l'Espagne via le Maroc et approvisionnera le Portugal, le Maroc, l'Espagne et la France. Les ministres de l'énergie d'Algérie, du Maroc et d'Espagne se réunissent le 14 février à Rabat sur ce projet. Le 7 juillet, la BEI accorde un prêt de 530 M d'Écus destiné à son financement. On peut ajouter à ce projet celui de l'interconnexion des réseaux électriques nord africains et européens. Mais si les travaux pour la construction d'une ligne sous marine de 24 km de long sous le détroit de Gibraltar commencent en 1993, on reste loin de la réalisation du vaste réseau électrique faisant le tour de la Méditerranée.

(59) F. B'CHIR, « Courrier de Bruxelles : proposition tunisienne pour une conférence régionale », *MTM*, 2 juillet 1993, p. 1641.

Enfin, notons l'étude qu'opère l'International Nederland Bank, mandatée comme conseil par la Banque Africaine de Développement (BAD) avec le support de la CE et du PNUD, pour analyser l'opportunité et la viabilité d'une banque d'affaires maghrébine.

Les pays communautaires parviennent peu, dans les relations qu'ils entretiennent en Afrique du nord, à se défaire du schéma classique de coopération bilatérale pour mener des négociations communes avec plusieurs pays maghrébins. Pour l'année 1993, on peut noter l'expérience de la Direction des relations économiques extérieures au ministère français de l'Économie, qui réunit les 21 et 22 juin à Tunis quelque 80 responsables économiques français en charge du Maghreb, notamment les chefs de missions économiques et financières en poste à Alger, Rabat, Tunis, Rome et Madrid. De même, l'Institut national de la recherche agronomique signe le 13 octobre à Paris avec ses homologues algérien, marocain et tunisien une convention multipartite permettant d'intensifier les échanges et d'améliorer l'efficacité dans l'ensemble des domaines de la recherche agronomique.

*
* *

Face aux difficultés internationales que connaît la **Libye**, l'UMA, soucieuse du rapprochement euro-maghrébin, se cantonne à une solidarité de forme et ne joue pas véritablement de rôle médiateur. Publiquement, l'Union se borne à souligner sa préoccupation devant la souffrance du peuple libyen et les conséquences de l'embargo sur tous les peuples maghrébins. Bien que les premières rencontres de l'année soient consacrées entre autres au problème de l'embargo, la Libye menace à cette période de geler sa participation à toutes les rencontres maghrébines et arabes. Le 12 février, le conseil des ministres de l'UMA adopte le procès-verbal de la session extraordinaire tenue à Nouakchott le 1er décembre 1992 à la demande de la Libye pour examiner les répercussions de l'embargo ; durant cette même séance, la Libye fait appel à la solidarité des pays maghrébins. Les participants décident de remettre au Secrétariat général de l'UMA leur rapport sur les préjudices causés par l'embargo, en vue de saisir le secrétariat général de l'ONU et le conseil de sécurité. Le président en exercice de l'UMA, Z.el-A. Ben Ali, auquel se joint le président mauritanien O. Taya, réitère lors de son voyage à Nouakchott l'appel déjà lancé en 1992 pour une solution pacifique du différend opposant la Libye aux pays occidentaux. Le sujet libyen est bien sûr également abordé lors de la visite officielle du président en exercice au Parlement européen.

La **Ligue des États Arabes** (LEA) ainsi que **l'Égypte** sont beaucoup plus présents en tant qu'intermédiaires entre la Libye et les pays occidentaux. Les efforts de la LEA ne sont cependant pas couronnés de succès. Le 20 janvier, le secrétaire général de la LEA rencontre le colonel Kadhafi, la solidarité arabe avec la Libye est réaffirmée et le problème des sanctions est examiné ; toutefois, le secrétaire général, E.Abdel-Méguid déclare le 27 janvier que les efforts de la LEA sont dans l'impasse après que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont

refusé catégoriquement la proposition de la Libye de laisser juger les deux suspects dont les pays occidentaux demandent l'extradition par un tribunal neutre (c'est à dire en dehors de la Grande-Bretagne ou des États-Unis). Le secrétaire indique avoir présenté deux autres solutions (la venue d'une délégation judiciaire écossaise en Libye ou l'envoi d'un juge en Libye pour mener l'enquête sur place) également rejetées par la Grande-Bretagne. A l'issue de la réunion du 15 au 19 mars à Tunis du comité des sept de la LEA (60) chargé de la crise, la Libye réaffirme qu'elle est disposée à remettre à un pays neutre ses deux ressortissants suspectés. Malgré le manque d'éléments nouveaux susceptibles de débloquer la crise, la LEA décide d'effectuer une autre démarche auprès du secrétariat général de l'ONU. Cette tentative vise principalement à relancer les efforts de recherche d'une « issue honorable » au différend, à un mois d'un nouvel examen des sanctions par le Conseil de Sécurité. Alors que le secrétaire d'État américain, W. Christopher évoque au début du mois d'avril la possibilité d'une aggravation de celles-ci, le secrétaire général de la LEA et le président égyptien Moubarak interviennent auprès du secrétariat de l'ONU en vue d'un apaisement. Le 8 avril, au cours de sa visite à Paris, le président égyptien demande un nouveau délai pour convaincre Tripoli, et le 10 avril, le conseiller de H. Moubarak, O. el-Baz se rend à Tripoli. Le 19 mai, le sous-secrétaire du Foreign Office, le secrétaire général de la LEA et le ministre égyptien des Affaires étrangères se rencontrent au Caire; tandis que Londres refuse toute concession, la LEA tente encore de trouver un compromis. Le président égyptien se rend lui même à Tripoli du 16 au 19 août, précédant de quelques jours la nouvelle visite de son conseiller. Celui-ci invite la Libye à accomplir un effort pour éviter le renforcement des sanctions. Le comité des sept de la LEA se réunit de nouveau le 17 septembre au Caire en l'absence du Maroc et de l'Algérie et apporte son soutien aux propositions de la Libye, qui n'exclut pas à ce moment là la remise de deux suspects aux États-Unis ou en Grande-Bretagne mais demande des assurances et des garanties. Les efforts de la LEA n'empêchent pas le renforcement des sanctions le 11 novembre. Face à la réaction libyenne, qui est la fermeture des frontières terrestres, la LEA exprime toutefois ses regrets. L'Organisation de l'Unité Africaine qui avait le 30 juin annoncé l'adoption d'une résolution appelant à la levée des sanctions du Conseil de sécurité de L'ONU, adopte la même attitude.

En matière bilatérale, la fermeture des frontières terrestres avec la **Tunisie** et l'Égypte au début de l'année n'est pas pour détendre les tensions qui persistent entre la Tunisie et la Libye. Après la réouverture des frontières, un contrôle à la frontière persiste pour les ressortissants arabes, en signe de protestation contre l'embargo aérien. La presse tunisienne signale en octobre que des entraves à la libre circulation subsistent entre les deux pays à la frontière libyenne avec la taxe d'entrée imposée aux automobilistes maghrébins. Au delà de ces différends, l'embargo oblige la Libye à entretenir des bonnes relations avec ses voisins, la Tunisie et l'Égypte (ne serait-ce que pour l'accès aux aéroports).

(60) Le comité des sept est composé des cinq pays membres de l'Union du Maghreb Arabe, de l'Égypte et de la Syrie.

La Tunisie et l'Égypte s'emploient pour leur part à trouver une solution pacifique au différend qui oppose la Libye à l'occident ; dans ce but, les deux chefs d'État se rencontrent à Tripoli le 31 mars et le président Ben Ali se rend à Tripoli le 2 avril. Alors que le secrétaire du Comité populaire libyen à la justice et à la sécurité nationale se déplace à Tunis le 2 janvier, le ministre libyen des Affaires étrangères s'y rend le 23 avril puis le 27 juillet.

En matière économique, un protocole de coopération portant sur le renforcement de la coopération bilatérale, l'intensification des échanges commerciaux et la levée des barrières empêchant la libre circulation des capitaux et des hommes est conclu le 24 janvier entre les deux pays après la réunion de la haute commission mixte tuniso-libyenne à Tripoli. Conséquence ou pas de la signature de cet accord, la valeur des échanges commerciaux entre la Libye et la Tunisie, en constante progression depuis cinq ans, progresse encore de 17 % dans les sept premiers mois de l'année 1993 par rapport à la même période de 1992. Début novembre, l'Arab Banking Corporation libyenne annonce sa décision d'ouvrir à Tunis une succursale *off shore* et d'étudier la possibilité de lancer une société d'investissement avec des partenaires tunisiens.

La position **marocaine** reste ambiguë vis-à-vis de la Libye. En dépit de la solidarité arabe, le Maroc, membre non permanent du Conseil de sécurité ne vote pas contre le renforcement des sanctions et se contente de s'abstenir, cherchant sans doute par cette attitude prudente à ne pas se positionner contre les intérêts occidentaux.

L'**Algérie** reste en retrait de la crise libyenne, trop absorbée par ses difficultés internes. Les relations entre les deux pays se détériorent durant l'année après l'arrestation le 18 avril de deux Libyens porteurs de tracts jugés subversifs pour la sûreté de l'État algérien, et surtout après la déclaration de M. Kadhafi le 1er septembre : « Les chefs islamistes A. Madani et A. Benhadj sont mes amis. Je suis prêt à les rencontrer même en prison. La Jamahiriya peut dialoguer avec le FIS pour sauver l'Algérie... ». Le HCE dénonce alors M. Kadhafi pour immixtion dans les affaires algériennes et l'ambassadeur libyen est convoqué au ministère algérien des Affaires étrangères. La riposte algérienne est rapide : l'Algérie accueille les 15 et 16 octobre un congrès des chefs de l'opposition libyenne. La tentative libyenne d'exploiter la veine islamiste vis-à-vis de l'Algérie peut être interprétée comme la réponse à un pouvoir soupçonné par Tripoli de n'avoir aucune action en faveur de la levée de l'embargo et de coopérer étroitement avec les États-Unis (61).

Au **Machrek**, la Libye entretient des relations diplomatiques particulièrement intenses avec l'Égypte. L'effort de conciliation mené par ce pays se traduit par une multiplication des contacts bilatéraux. Les deux chefs d'États se rencontrent trois fois durant l'année (lors d'un sommet à Alexandrie en janvier, à Tripoli en août ainsi qu'à Sidi Baraini en novembre). Outre les voyages du conseiller de H. Moubarak en vue de régler la crise, le ministre égyptien de

(61) M. YARED, « Algérie –Libye. Guerre en sous-sol », *Jeune Afrique*, n° 1717, du 2 au 8 décembre 1993, p. 24-25.

l'information se rend cinq fois en Libye, et le ministre des transports effectue un voyage. La Libye envoie pour sa part le ministre libyen de l'Unité arabe comme émissaire au Caire en novembre. Ces ballets diplomatiques sont troublés par un incident qui survient le 21 mars : 25 membres de la Jamaa Islamiya en provenance de Libye sont arrêtés par l'Égypte à la frontière (quelques jours plus tard, 6 libyens soupçonnés d'être impliqués dans des activités terroristes sont également arrêtés au Pakistan). En revanche, 14 pêcheurs égyptiens interpellés dans les eaux territoriales libyennes sont libérés le 22 juin.

Les contacts avec les autres pays du Machrek sont plus épisodiques. A la suite de la deuxième session de la commission mixte syro-libyenne, sont signés une série d'accords de coopération, le délégué permanent libyen auprès de la LEA, J. el-Bechari se rend par deux fois à Damas. La visite du ministre libanais de l'Agriculture le 28 mai en Libye débouche sur la conclusion d'un protocole d'accord libano-libyen, tandis qu'en juillet, la Libye condamne l'opération israélienne au Liban Sud. Le ministre des Affaires étrangères du Yémen se déplace le 21 septembre en Libye ; le 27 octobre c'est au tour du ministre du commerce irakien ; le 16 novembre Bagdad dénonce le renforcement des sanctions. Les visites soudanaises dont il a été fait état plus haut se concrétisent par la relance des accords de complémentarité, par l'obtention d'investissements industriels et agro-alimentaires libyens au Soudan et par l'octroi de chambres de commerce mixtes.

L'accord **Israël-OLP** est particulièrement mal accepté par le pouvoir libyen, le colonel Kadhafi le qualifie de « farce », et s'emploie à mettre en place un front d'opposition. Le 10 septembre, il appelle les pays du tiers-monde à surseoir à la reconnaissance d'Israël, le 19 il demande (avec l'appui du Soudan et de la Syrie) une réunion extraordinaire de la LEA. Il dénonce le 30 la visite d'une mission économique marocaine en Israël et invite à Tripoli du 12 au 16 décembre les chefs des organisations palestiniennes opposées aux accords. Quelques mois auparavant, Jérusalem est le théâtre d'un événement burlesque. Prétextant le refus saoudien d'accueillir des avions libyens durant la période du pèlerinage à la Mecque, le colonel Kadhafi autorise 192 pèlerins libyens à se recueillir le 1er juin sur les lieux saints musulmans de Jérusalem. Le voyage est organisé par l'agence Ziara International, propriété de l'homme d'affaire israélien Y. Nimrodi avec l'appui du milliardaire saoudien A. Kashoggi, et par le président de l'Association mondiale des juifs originaires de Libye, et les pèlerins sont accueillis à leur arrivée par le ministre israélien du tourisme. Face au tollé, dans les capitales, que ne manque pas de susciter la visite et après que les Palestiniens de Jordanie empêchent les pèlerins d'accéder à l'esplanade de la mosquée al-Aqsa, ces derniers se voient dans l'obligation de convoquer la presse. Ils déclarent : « Nous appelons tous les musulmans à libérer Jérusalem, qui doit être la capitale de l'État palestinien, et les Juifs du monde entier à liquider l'entité sioniste (...) qui les fait souffrir ». Cet incident entraîne le départ du groupe dès le lendemain tandis que l'agence officielle libyenne *Jana* dénie à cette visite tout caractère officiel qui constituerait un contact avec Israël ou une reconnaissance de ce pays. Rentrés en Libye, les pèlerins affirment au cours d'une conférence de presse devoir demander pardon à M. Kadhafi pour avoir entrepris ce voyage « sans son autorisation ».

Quant à l'Iran, la Libye obtient la confirmation de son soutien dans l'affaire de Lockerbie lors de la visite de O. al-Montasser à Téhéran en mai ; le ministre des affaires étrangères iranien, M. Becharati, se rend pour sa part à Tripoli en juin et en décembre.

Les contacts au sein du **continent africain** sont riches, la Libye poursuit maintenant son rêve d'unification en direction de l'Afrique. Après que le premier ministre tchadien, F. Moungar s'est rendu en Libye du 19 au 21 mai et malgré la satisfaction de ce dernier à l'issue de son voyage qui « contribue à renforcer les relations fraternelles entre les deux pays et à élargir la coopération bilatérale », le conseil supérieur de transition du Tchad rejette le 10 juin l'accord général de coopération signé le 20 novembre 1992, en raison du contentieux sur la bande d'Aouzou, dont l'examen commence le 14 à la Cour Internationale de Justice de la Haye. Sinon, le voyage du président nigérien, M. Ousmane le 15 juin se conclut par la décision de développer la coopération économique, commerciale et financière entre le Niger et la Libye. Le 30 août la Libye et le Mali signent un accord de coopération économique et culturelle ; les deux pays conviennent de favoriser le développement de leurs échanges commerciaux et des investissements privés dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services, et de renforcer leur coopération dans le domaine de la formation professionnelle. Le 29 avril, la Libye reconnaît l'Erythrée. En revanche, la mort le 14 juin à Brazzaville de l'ambassadeur libyen, tué par une patrouille de police oblige la Libye à prendre contact avec le Congo pour obtenir des éclaircissements. Quant à la Somalie, le colonel Kadhafi appelle le 1er septembre le peuple somalien à « résister à toutes les forces (étrangères) déployées en Somalie » et à « soutenir le général M. Aïdid ».

*
* *

Au **Sahara occidental**, la tenue d'un référendum sous les auspices de l'ONU demeure l'objet principal du plan de paix. Ajourné depuis janvier 1992 en raison des divergences sur la définition du corps électoral (62), le référendum n'a toujours pas lieu en 1993. Cherchant un compromis sur les critères d'identification des électeurs habilités à voter, le secrétaire général de L'ONU, B. Boutros Ghali parvient à relancer le processus de concertation entre le Maroc et le Front Polisario, mais pas à débloquer la situation d'enlisement dans laquelle se trouve le dossier sahraoui. Une fois de plus, l'ONU recule en entérinant l'impossibilité du référendum avant fin 1993.

L'année débute par une déclaration du secrétaire général de l'ONU le 28 janvier en faveur du plan de paix élaboré par son prédécesseur (63). Ce plan

(62) Conformément au plan initial accepté par les deux parties, le recensement effectué par l'Espagne en 1974, comprenant quelques 74 000 noms, devait servir de base pour l'établissement des listes d'électeurs. Le Polisario avait voulu en rester à une version à peine modifiée de ce recensement, après en avoir retiré les morts. Le Maroc pour sa part a exigé d'incorporer tous ceux qui ont été contraints de quitter le territoire, le plus souvent vers le royaume chérifien.

(63) *Cf.* Y. Le Troquer, « Chronique internationale », *Annuaire Afrique Nord*, 1992.

était favorable au Maroc puisqu'il prévoyait l'élargissement du nombre des votants au référendum. Face au refus du Polisario le 1er février, le secrétaire général présente au Conseil de sécurité trois options pour sortir le Sahara occidental de l'impasse :

– continuer, et si possible intensifier les pourparlers entre les deux parties, tout en commençant l'enregistrement des électeurs figurant au recensement de 1974 ;

– appliquer immédiatement le plan de paix sur les bases définies par l'ancien secrétaire général, J. Perez de Cuellar en décembre 1991, ce qui impliquerait que l'application du plan puisse se faire « sans la coopération de l'une des parties » selon B. Boutros Ghali ;

– ou adopter une démarche alternative non fondée sur le plan de paix, et qui serait imaginée par le Conseil de sécurité.

Refusant de trancher la question, le Conseil préfère opter pour la première option. Le 24 février, les cinq membres permanents du Conseil s'accordent pour fixer un délai de trois mois aux négociations entre le Maroc et le Front Polisario et adoptent à l'unanimité le 2 mars la résolution 809 qui prévoit la tenue du référendum avant la fin de l'année. Des sources diplomatiques à l'ONU émettent dès lors des doutes quant à la possibilité de débloquer la situation dans ce laps de temps.

Quoi qu'il en soit, les deux parties réagissent favorablement à cette résolution qui confirme leur volonté de coopérer pour procéder rapidement à l'inscription des électeurs. Le 20 juin, le numéro deux du Polisario, M. Sayed déclare même que les réserves formulées par son organisation sur les critères d'identification des votants énoncés fin 1992 sont levées. Mais la rencontre de El Ayoun, le 15 juillet sous les auspices de l'ONU, qui signale la reprise de contacts directs entre les deux parties, s'achève sans qu'aucun résultat tangible ait été réalisé. B. Boutros Ghali, en charge du dossier et soucieux que le référendum ait lieu avant la fin de l'année, multiplie les injonctions et propose un compromis (accepté par le Maroc mais amendé par le Front Polisario). Toutefois, le Conseil de sécurité refuse de le suivre dans la voie du référendum à tout prix en 1993. Le rapport du secrétaire général, publié le 26 novembre, indique finalement que le référendum est repoussé au milieu de l'année suivante.

Le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), M. Abdelaziz désigne le 19 septembre un nouveau « gouvernement » qui augure mal des évolutions à venir. En effet, ce gouvernement est « le plus anti-marocain de ces dernières années » (64). On note en particulier que le portefeuille de la défense est attribué à B. Ghali, membre fondateur du Polisario, qui est un adepte de la ligne dure contre le Maroc. Selon un dirigeant du Front Polisario : « Un durcissement ? Disons que nous nous tenons prêts, au cas où – il est clair que l'hypothèse d'un référendum est désormais la plus improbable, donc une reprise de la guerre n'est pas exclue ».

(64) F. SOUDAN, « Polisario contre islamistes », *Jeune Afrique*, nº 1708, du 30 septembre au 6 octobre 1993, p. 14-16.

Les violations des droits de l'homme au Sahara, notamment les 100 arrestations opérées par le Maroc et les détentions de Sahraouis par le Polisario sont dénoncées le 22 janvier par Amnesty International qui appelle également au respect du plan de paix de l'ONU. Le 24 février, le Polisario rejette les accusations de l'organisation. Le 27 mai, le Parlement européen adopte une résolution demandant au gouvernement marocain de « faire tomber le mur du silence sur le sort des centaines de « disparus sahraouis » (...) et de procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les Sahraouis détenus au Maroc et au Sahara Occidental ». Le 24 septembre, la CE accorde une aide humanitaire de 225 000 Écus aux réfugiés sahraouis d'Algérie, tandis que des convois d'aide italiens et espagnols en faveur des Sahraouis arrivent à Tindouf en mai.

*
* *

Une appréciation du ministre algérien des Affaires étrangères, L. Brahimi à propos des relations entre le **Maroc et l'Algérie** résume l'état des rapports entre les deux pays au cours de l'année 1993 : « (elles) sont très complexes et sensibles ». Si les autorités marocaines restent prudentes face à la situation algérienne, l'interview du roi du Maroc publiée le 13 janvier par le quotidien saoudien *Al-Charq al-Awsat* provoque de vives réactions en Algérie. Hassan II y estime que l'arrivée au pouvoir des islamistes en Algérie « aurait été une expérience intéressante » et constitué un laboratoire. Outre la presse algérienne, le ministre algérien des Affaires étrangères répond à cette « attaque » sans attendre : « Ceux qui voudraient que l'Algérie soit un champ d'expériences, n'ont qu'à ouvrir leur propre pays à ces expériences ». Toutefois, la tension s'estompe après que le Maroc demande le 27 janvier à son nouvel ambassadeur en Algérie d'éviter toute polémique et que le ministre marocain des affaires étrangères émet le 18 février une déclaration apaisante. Le roi lui-même nuance ses propos : « Pour l'Algérie, je ne veux ni de l'intégrisme, ni du FIS, ni quoi que ce soit. Je lui souhaite de l'ordre, de la prospérité et de la stabilité. C'est tout autant de gagné pour le Maroc et pour nos voisins ».

Dès le 22 février, le nouveau ministre algérien des Affaires étrangères, R. Malek, se déplace au Maroc. Cependant, les visites officielles s'espacent, et la coopération entre les ministres de l'intérieur est moins importante qu'en 1992. A part la visite au Maroc en mai du ministre algérien des Affaires étrangères, chargé des affaires de coopération maghrébine, on peut noter celle du ministre algérien des PTT, en décembre, à l'occasion de la mise en service d'une liaison par fibre optique entre les deux pays.

Gérant avec une extrême prudence le dossier algérien, les autorités marocaines laissent toutefois entrer au Maroc un certain nombre d'intellectuels ou d'artistes algériens figurant sur les « listes noires » des groupes islamistes. D'autre part, il semble que parmi les dizaines de milliers d'Algériens entrant chaque mois au Maroc se dissimulent un certain nombre d'islamistes. Les interprétations divergent toutefois suivant les observateurs. Alors que selon

M. el-Banna « on n'a jamais entendu parler jusqu'à maintenant (au Maroc), de réseau de sympathisants organisé pour accueillir (les islamistes) » (65), F. Soudan affirme que « le royaume est désormais une terre de transit et de contacts où se rencontrent les branches intérieures et extérieures du FIS » (66). Le seul fait relaté en ce sens par la presse d'opposition marocaine et la presse algérienne est l'arrestation de A. Layada, chef du Groupe Islamiste Armé par les autorités marocaines à Oudja en juin et son extradition vers l'Algérie le 28 septembre après quatre mois de détention au Maroc. L'accusation portée au Maroc par le journal algérien *El Watan* selon laquelle ce pays favoriserait les groupes islamistes illustre les rumeurs courantes : le Maroc jouerait la carte de l'ex-FIS contre celle du Front Polisario. Là aussi, les analyses des observateurs divergent (67). Les rapports tendus n'empêchent cependant pas le processus de bornage de la frontière de suivre son cours. Le 6 juin M. Hardi, ministre algérien de l'intérieur, annonce l'achèvement de celui-ci avant la fin de l'année.

L'Union des écrivains marocains se risque à publier un bref communiqué de protestation lors de son congrès, le 25 novembre, contre l'élimination physique des intellectuels algériens ; bien qu'elle soit le seul rassemblement d'écrivains dans le monde arabe à prendre position à cette période, le communiqué reste timide.

Dans le domaine économique, un contrat entre les deux pays est tout de même signé le 20 février pour la fourniture d'électricité algérienne au Maroc et deux sociétés mixtes sont créées le 6 septembre.

Les relations bilatérales entre **Maroc et Tunisie** sont modestes en 1993. En revanche, les relations entre sociétés civiles se concrétisent. Les patronats tunisiens et marocains renouent le dialogue et réfléchissent aux moyens de mettre en place d'ici 1994, un système d'échange souple garantissant les intérêts des deux parties. Jusque là, l'approche était divergeante : les Marocains souhaitaient une libéralisation totale et immédiate des échanges contrairement aux Tunisiens, moins compétitifs et moins aguerris aux exigences du marché libre. Mais les difficultés apparues pour l'écoulement des produits maghrébins sur les marchés extérieurs (en particulier européens) incitent les maghrébins à trouver un terrain d'entente afin d'élargir des marchés nationaux trop exigus et à coordonner leurs positions sur des marchés extérieurs.

A l'image du rôle discrètement joué depuis 23 ans pour le rapprochement israélo-arabe, le Maroc déploie tout au long de l'année des efforts de médiation dans les pourparlers de paix entre **Israël et Palestine**. Au côté de l'Égypte les autorités chérifiennes tentent dès le début de l'année de trouver une solution au problème des Palestiniens expulsés d'Israël par décision d'I. Rabin le 16 décembre 1992. Le ministre égyptien des Affaires étrangères se rend au

(65) M. El-Banna, « L'extrême prudence de Rabat », *Le Monde*, 11 novembre 1993.

(66) F. Soudan, « Polisario contre islamistes », *cit.* art.

(67) « Rien n'est venu étayer ces allégations. Hassan II est, de l'avis général, trop avisé pour recourir à des marchandages aussi dangereux » pour M. el-Banna, « Polisario contre FIS, FIS contre Polisario. Chacun joue avec le feu de l'autre sans savoir très bien jusqu'où ne pas aller plus loin » pour F. Soudan.

Maroc du 7 au 10 avril pour discuter du processus de paix. Le 7 août, E. Djerejian (Secrétaire d'Etat adjoint américain pour le Proche-Orient) se déplace à Rabat et rend hommage au rôle joué par Hassan II dans le processus de paix. Il est suivi le 2 septembre de Y. Arafat qui, au terme de son entretien avec Hassan II déclare : « Au moment où la partie palestinienne est à la veille de la conclusion d'un accord, cette démarche ne saurait avoir lieu sans que l'on ait au préalable consulté le roi, écouté ses points de vue et bénéficié de son concours si précieux au plan international ». Le 14 septembre, lendemain de la signature de l'accord de paix, Y. Rabin et S. Pérès font escale à Rabat et remercient le roi du Maroc pour son intercession en faveur de la paix ; Y. Arafat fait de même. « En quarante-huit heures, l'arrivée des dirigeants israéliens et la signature, la veille, de l'accord de paix ont fait voir au Maroc qu'il pouvait être un acteur autonome de la scène internationale, peser parce qu'il appartient à deux monde ». En effet, selon B. Guetta, « la guerre (du Proche-Orient) ancrait l'Afrique du Nord à ses solidarités arabes, lui interdisant de laisser s'épanouir sa part d'européanité, l'amputait de l'un de ses deux lui-même » (68). Le rôle du Maroc se voit confirmé par la visite du secrétaire général de la LEA du 10 au 14 juin.

Cette médiation favorise le rapprochement du royaume avec Israël. Les deux pays sont en négociation pour un programme d'accords économiques. Ceux-ci concernent l'augmentation des vols *El Al* et *Royal Air Maroc*, l'ouverture de réseaux téléphoniques directs et de distribution du courrier entre les deux pays, l'autorisation de voyage pour les chefs religieux et les hommes d'affaires et l'ouverture de relations bancaires susceptibles de favoriser une augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays. De la même façon, un développement de la coopération en matière de tourisme est envisagé. Bien que cet élargissement de la coopération constitue une étape préliminaire à la normalisation des relations entre les deux pays, le ministre d'État marocain aux Affaires étrangères prend soin de souligner que « tout éventuel changement d'attitude » de son pays à l'égard d'Israël « ne pourrait intervenir que dans le cadre d'une décision unanime de la Ligue arabe ».

L'ancrage de la coopération marocaine avec les **pays du Golfe** et plus précisément l'Arabie saoudite n'est pas démenti en 1993. Ce pays offre en début d'année 50 000 tonnes de blé au Maroc touché par la sécheresse. Le 8 juillet à Rabat, le Maroc et l'Arabie Saoudite décident la création d'un conseil économique mixte, chargé de promouvoir les activités des hommes d'affaires des deux pays dans les domaines du commerce, de l'industrie et des investissements. Les deux parties conviennent de développer et de renforcer la coopération dans le domaine des travaux publics marocains afin d'étendre le réseau routier et de développer les campagnes, affectées pour la deuxième année consécutive par la sécheresse. Le 5 juin, le prince héritier d'Arabie Saoudite se rend en visite privée au Maroc, le 9 c'est au tour du directeur général de la police d'Abou Dhabi. Le 21, le ministre marocain des Affaires étrangères se déplace à Djeddah. L'Arab Trade Fund Program, caisse dépendant du Fonds monétaire

(68) B. GUETTA, « Maroc : rêves au Sun Beach », *Jeune Afrique*, n° 1716, du 25 novembre au 1er décembre 1993, p. 34-35.

arabe accorde un prêt de 3,1 M$ au Maroc pour financer des importations d'Arabie Saoudite. Le FADES consent pour sa part un prêt à la Caisse nationale de crédit agricole.

Dans le cadre de la relance de ses relations internationales, le Maroc renoue des relations effectives avec l'Iran. Le ministre iranien des Affaires étrangères, M. A. Becharati se déplace au Maroc du 6 au 10 juin, le ministre marocain des Affaires culturelles se rend pour sa part du 3 au 6 août à Téhéran. Le 13 juillet, le premier ambassadeur du Maroc en Iran depuis 1979 remet ses lettres de créance à A. Rafsandjani.

On note en parallèle une volonté de rapprochement avec l'**Irak.** Celle-ci se traduit par la distance marocaine à l'égard du traitement occidental de la guerre du Golfe. Ce rapprochement semble confirmé par la visite à Rabat, le 5 mars de B. al-Takriti, conseiller politique de S. Hussein.

Avec l'**Afrique**, outre les nombreuses visites de chefs d'État africains au Maroc, quelques accords sont conclus : le 30 mars est signé un accord de coopération touristique avec le Mali, prévoyant le renforcement des relations dans les secteurs d'aménagement, de formation professionnelle et de promotion touristique. Le 8 juin, le Maroc et la Kenya procèdent à la signature d'un accord culturel, scientifique et technique qui marque la relance de la coopération bilatérale entre ces deux pays, au point mort depuis plusieurs années en raison de la position de Nairobi en faveur du Front Polisario. Avec Madagascar, un communiqué conjoint publié le 6 mai indique que les deux pays décident d'instaurer des relations de coopération dans différents domaines (le Maroc avait pratiquement rompu tout lien avec Madagascar après la reconnaissance, en 1976, par le gouvernement d'Antananarivo de la République arabe Sahraouie). L'ANC d'Afrique du Sud sollicite en décembre la coopération du Maroc pour la formation de ses cadres en prévision du changement de pouvoir. Sans qu'il n'y ait d'accord conclu, le président du Mozambique adresse le 3 juin un message au roi du Maroc dans lequel il exprime le désir du Mozambique de voir les relations entre les deux pays se consolider après un gel de plusieurs années, dû à la position de Maputo en faveur du Front Polisario. Le vice-ministre angolais du pétrole, en voyage au Maroc du 13 au 15 juin se déclare quant à lui satisfait de ses entretiens avec les responsables marocains. Selon lui, les Marocains – longtemps accusés par Luanda d'aider militairement l'UNITA – ont mis un terme à leur assistance militaire et ne veulent plus « jeter de l'huile sur le feu parce qu'ils s'intéressent à la paix ».

La BAD n'octroie pas moins de quatre prêts au Maroc : 18,5 M d'Unités de Compte BAD (UCB) pour le renforcement des soins de santé de base en zone rurale (somme à laquelle le Fonds Africain de Développement ajoute 20 M UCB) le 25 janvier; 98 M$ et 28 M$ pour financer des projets industriels et touristiques le 26 mai ; enfin le 23 septembre, 100 M UCB pour la consolidation du programme d'ajustement structurel. 70 M UCB sont destinés à l'Office national des aéroports le 6 avril ; 70 M UCB accordés à la Société Générale marocaine de banque le 13 mai ; enfin le 5 octobre, 100 M UCB pour la consolidation du programme d'ajustement structurel.

Le Maroc envoie pour sa part, mi-février, un don de près de 65 tonnes de produits alimentaires, pharmaceutiques et de fournitures scolaires au Tchad et au Niger.

Traduisant, d'après le ministre d'État marocain aux Affaires étrangères, la solidarité du Maroc envers les pays arabo-africains, une « cité universitaire internationale », destinée à accueillir 1600 étudiants étrangers, en majorité d'origine africaine et arabe, est inaugurée le 12 juillet à Rabat.

*
* *

Les relations **algéro-tunisiennes** sont moins ambiguës que les rapports entre l'Algérie et le Maroc, même si la Tunisie suit avec une inquiétude grandissante la détérioration de la situation en Algérie. Tunis se réjouit de l'action conjuguée de l'armée et de la police algérienne contre les « terroristes ». Sans vouloir s'ingérer dans les affaires algériennes, le président Ben Ali demeure en revanche inquiet de la volonté algérienne d'instaurer un « dialogue national » pour venir à bout de la crise (69).

Les deux pays se rejoignent dans leur volonté de construire l'UMA, ainsi qu'en matière de lutte contre l'islamisme (en compagnie de l'Égypte). Les trois pays posent le problème du terrorisme islamique lors de la Conférence islamique réunie à Karachi du 25 au 29 avril. C'est la première fois que l'OCI se saisit de cette question ; au terme de la conférence, s'il n'y a pas unanimité en faveur d'un projet de résolution il y a cependant création d'un comité chargé d'élaborer un « code de conduite des États musulmans face au terrorisme ».

Sur le plan bilatéral, les relations diplomatiques entre l'Algérie et la Tunisie sont particulièrement nourries : les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et les chefs d'État sont amenés à se rencontrer régulièrement. On peut y ajouter la visite à Tunis des ministres algériens des Communications, de la Fonction publique, de la Santé, de la Solidarité nationale et des Transports. Le 21 avril s'ouvrent à Alger les travaux de la Grande commission mixte de coopération algéro-tunisienne, en présence des deux ministres des Affaires étrangères. Outre une déclaration commune contre l'extrémisme et le terrorisme, cette instance recommande la relance (avec accroissement et valorisation) de la sous-commission mixte chargée du développement des zones frontalières ; celle-ci se réunit le 9 juin. Le 22 juin, les deux pays ratifient un accord de coopération dans le domaine du transport et de la navigation maritime. La Commission mixte de Coopération douanière ouvre ses travaux le 29 juin : y sont évoquées les questions liées au *trabendo* et au trafic de stupéfiants. En décembre s'achèvent les opérations de bornage de la frontière en application de l'accord de 1983. Comme avec le Maroc, les questions de sécurité demeurent un objet prioritaire des relations entre les deux pays.

(69) M. Deure, « Le président Ben Ali rejette toute idée de dialogue », *Le Monde*, 11 mars 1993, p. 4.

Les intellectuels tunisiens réagissent vivement à la situation algérienne. Après une pétition de 150 noms le 20 juillet contre les assassinats de leurs confrères en Algérie, les associations de journalistes (le 19 octobre) puis les associations professionnelles et humanitaires (le 1er novembre) condamnent à leur tour les meurtres.

Les relations entre l'Algérie et la **Mauritanie** se poursuivent favorablement. Un développement des actions de coopérations notamment en matière de raffinage est décidé en février, prévoyant que l'entreprise algérienne NAFTEC (présente depuis 1987 en Mauritanie) participera, dans le cadre d'un société mixte, à la distribution des produits pétroliers en Mauritanie. Le ministre algérien de l'industrie, H. Mefti séjourne en Mauritanie du 10 au 13 mai. Le ministre mauritanien des mines et de l'industrie, B. Belarbi, se rend pour sa part en Algérie du 26 au 29 juin en vue d'examiner avec son homologue algérien les possibilités de développement de la coopération bilatérale en matière de recherche et d'exploitation minière.

La coopération algérienne est étroite avec l'**Égypte** en matière politique, à propos de l'islamisme (une rencontre a lieu entre les chefs d'État le 25 juin, au Caire) ; elle se résume en revanche sur le plan économique à la visite au Caire le 28 avril du ministre algérien de l'Industrie et des mines, B. Belarbi.

En **Turquie**, le contrat engagé en 1992 avec la Sonatrach pour la fourniture pendant cinq ans de deux millions de tonnes de gaz à la société nationale turque Turpas devient effectif à partir de juillet. Pour le reste, l'action internationale de l'Algérie dans la région est marquée par la rupture des liens avec l'**Iran** et le **Soudan** le 27 mars, en raison de « l'ingérence de ces pays dans les affaires intérieures de l'Algérie et de leur appui déclaré au terrorisme ». La presse algérienne accuse l'Iran d'avoir accordé une aide financière de 5 MM$ au FIS.

Divers prêts sont accordés à l'Algérie par des pays ou des organismes de la région. Le 1er avril, la Turquie octroie un prêt de 100 M$. Le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe accorde en juillet un prêt de 30 M$ pour financer en partie la construction d'un barrage ; le Koweït fait de même. L'Arab Trade Fund Program annonce le 15 mai un prêt de 2,8 M$ dans le but de financer des importations de produits alimentaires du Maroc ; une autre ligne de crédit de 8,3 M$ est dégagée en octobre pour permettre l'achat de métaux en provenance d'Égypte. Enfin, la Banque Islamique de Développement accorde trois prêts d'un montant total de 34,5 M$ à la Sonelgaz, destinés à l'acquisition de matériel informatique et au financement de la ligne d'interconnexion de la ville de Béchar ; le FADES accorde également un financement à la Sonelgaz le 14 avril, pour ce dernier projet.

Des ballets diplomatiques entre l'Algérie et les **pays africains**, on retient la reconnaissance par l'Algérie de l'indépendance de l'Érythrée le 4 mai et l'établissement des relations diplomatiques le 23 août ; de même, des liens avec l'Afrique du Sud sont établis le 29 octobre. Sur le plan financier, la Banque Africaine de Développement (BAD) attribue trois prêts en fin d'année à l'Algérie, deux consacrés au financement de barrages et d'une valeur de 220 M$, le dernier à l'équipement du port de Djendjen.

*
* *

Les rapports entre **Tunisie** et **Mauritanie** se bornent à la tenue, le 18 mars à Tunis, de la 4e session de leur Grande commission mixte à l'issue de laquelle est décidée la mise en place de plusieurs programmes de coopération, notamment dans le domaine culturel et les transports. Il s'agit entre autres d'un projet de liaison aérienne directe entre les deux capitales, d'installation en Mauritanie d'une station permettant de capter les programmes de la télévision tunisienne, et enfin d'une assistance tunisienne en matière de théâtre et d'enseignement musical.

Au **Machrek**, la coopération tunisienne est particulièrement intense. De même que l'Égypte, la Tunisie travaille à la résolution de la crise libyenne. Une coordination entre les deux pays existe également en matière de lutte contre l'extrémisme. Cette coopération entraîne nombre de déplacements : le ministre tunisien des Affaires étrangères se rend au Caire le 12 janvier puis le 14 avril, pour le sommet de l'OUA, tandis que le ministre égyptien des Affaires étrangères se déplace à Tunis le 12 avril et que le conseiller de H. Moubarak, O. al-Baz est accueilli à Tunis le 14 avril puis de nouveau le 25 septembre à propos de l'affaire libyenne. Du 14 au 16 janvier, le premier ministre égyptien assiste à Tunis à la 3e réunion de la Haute commission de coopération qui porte sur les projets de sécurité et de développement régional. Cette collaboration régionale est assortie de relations plus bilatérales. Le 2 janvier, le ministre égyptien des Waqfs se déplace à Tunis. Le 3 avril sont entérinés trois accords de coopération portant sur les phosphates et les engrais tandis que la visite du ministre égyptien de la culture du 24 au 26 septembre se conclut par la signature d'un protocole de coopération culturelle sur deux ans.

A la recherche d'investissements, la Tunisie tente d'intensifier ses relations avec les **pays du Golfe**. Le 11 avril, le ministre tunisien de la coopération internationale se déplace en Arabie Saoudite. Le 5 mai, son homologue des Affaires étrangères au Koweït. A partir du 5 mai, une délégation de 32 responsables et hommes d'affaires tunisiens effectuent une tournée dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe pour promouvoir les échanges commerciaux et les investissements. Le 11 mai est conclu un accord de coopération économique avec Bahreïn. Le ministre tunisien de la Coopération internationale se rend du 15 au 17 juin à Riad pour la 4e session de la commission mixte, suivi le 9 août du ministre des Affaires étrangères porteur d'un message de Z. Ben Ali après une entrevue avec Y. Arafat. La visite à Koweït du ministre tunisien des Affaires étrangères les 20 et 21 juin a pour objectif le raffermissement des relations entre les deux pays. Elle s'achève toutefois par une controverse au sein du Parlement et de la presse koweïtienne sur l'opportunité d'une normalisation des relations. En raison de l'opposition de plusieurs parlementaires qui le considèrent comme représentant d'un pays ayant « soutenu » l'invasion irakienne, le ministre tunisien n'est pas reçu au Parlement. Le 28 juin s'ouvre à Tunis la Commission mixte avec les Émirats arabes unis. Un premier financement en provenance d'un groupe d'institutions financières représentées par l'Arab Banking Corporation est acquis le 24 juin, sous forme d'un prêt de 50 M$ consenti à la Banque tuniso-koweitienne de développement siégeant à Tunis pour le financement de projets touristiques. D'autre part, la Tunisie signe le 20 janvier un accord-cadre relatif à la création

d'un système de préférence commerciale entre les pays de l'Organisation de la Conférence Islamique; cet accord entrera en vigueur dès qu'un total de dix États membres l'auront signé et ratifié.

La Tunisie n'est pas absente des négociations du processus de paix israélo-palestinien. Le chef de la délégation palestinienne, F. Husseini s'entretient le 28 août avec le ministre tunisien des Affaires étrangères, qui assiste à la signature de l'accord à Washington. Y. Arafat rend un hommage appuyé à Z. Ben Ali ainsi qu'à H. Moubarak le 17 septembre tandis que le 1er octobre, Z. Ben Ali se félicite du « tournant historique pris par la cause palestinienne » : « la reconnaissance mutuelle et l'accord « Gaza-Jericho d'abord » constituent à nos yeux et aux yeux des hommes libres de par le monde, un pas important en direction de la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien, un pas qui requiert un soutien continu de la part de tous ». Enfin, le 24 septembre, le ministre tunisien des Affaires étrangères prône devant l'assemblée générale de l'ONU une accélération du processus de paix et propose un débat à la LEA sur la nouvelle situation régionale. La visite d'une délégation officielle israélienne pour préparer la réunion du comité de travail sur les réfugiés palestiniens du 17 au 20 septembre est toutefois entourée d'une extrême discrétion. Théoriquement toujours en état de guerre avec Israël, la Tunisie du président Ben Ali accueille pour la première fois une délégation officielle de l'État juif. De source officielle, on souligne que les contacts en cours ont un caractère strictement technique, et le silence autour de cette rencontre est entretenu afin d'éviter « que les Tunisiens ne s'imaginent que le politique étrangère de leur gouvernement (est) chamboulée, ou que Tunis s'apprête à nouer des relations diplomatiques avec le traditionnel ennemi des Arabes » (70).

Les relations avec l'Asie centrale sont marquées par le prolongement du processus de normalisation avec l'**Iran**; le 7 août est nommé le premier ambassadeur d'Iran à Tunis depuis le rétablissement des liens diplomatiques entre les deux pays en septembre 1990. Le 23 mars est amorcé la coopération militaire entre la Tunisie et la **Turquie**, tandis qu'un accord triennal de coopération culturelle est conclu lors de la visite du vice ministre de la culture du **Kazakhstan** du 21 au 24 mai.

La Tunisie attache une attention particulière à l'**Afrique**; pour preuve le discours du président Ben Ali à l'ouverture de la 16e conférence générale de l'Union des parlements africains le 1er octobre, dans lequel le président appelle à « la revalorisation des liens avec l'Afrique » par l'élaboration « d'un contrat de développement et de progrès » pour une Afrique meilleure ». La Tunisie reconnaît officiellement l'Érythrée le 24 mai et les relations diplomatiques sont établies le 26 octobre. Le 10 juin, Tunis et Abidjan décident la réouverture de leurs ambassades respectives, fermées depuis 1990 pour raisons budgétaires. Les deux pays décident la création d'une Grande commission mixte et signent un accord de coopération dans le domaine de l'information.

(70) « La visite d'une délégation israélienne est entourée d'une extrême discrétion », *Le Monde*, 29 septembre 1993, p. 4.

L'installation, à la fin du mois d'octobre, d'un diplomate sud-africain dans la capitale tunisienne marque le début d'une normalisation des relations entre Tunis et Pretoria. Cette installation coïncide avec la participation d'hommes d'affaires sud-africains à la première foire commerciale arabo-africaine qui se veut un nouvel instrument de promotion de la coopération et du partenariat entre les deux régions. A l'issue d'une visite officielle du ministre burkinabé de l'industrie, du commerce et des mines, deux accords sont signées le 7 janvier à Tunis pour le développement des échanges commerciaux ainsi que pour la promotion et la protection des investissements entre la Tunisie et le Burkina Faso. Enfin, en matière de tourisme, un projet de la Commission économique des nations Unies pour l'Afrique est adopté le 3 avril, au terme d'une conférence des ministres africains du Tourisme ; il vise à l'intégration de l'artisanat et du patrimoine culturel dans le produit touristique africain par l'encouragement d'une production destinée notamment à l'exportation.

La BAD accorde le 12 mai un financement à hauteur de 41 M$ pour un projet d'édification rurale.

*
* *

La décision du président **mauritanien** M. Ould Taya lors de la guerre du Golfe, de s'abstenir de choisir un camp après avoir condamné l'invasion du Koweït, avait eu pour conséquence la fuite des capitaux arabes. Il faut attendre mai 1993 pour que des délégations du Fonds saoudien pour le développement, du Fonds monétaire arabe et du Fonds arabe pour le développement économique et social se rendent de nouveau à Nouakchott et entreprennent des missions préparatoires. La normalisation en cours avec les pays du Golfe semble devoir beaucoup à la personnalité et l'habileté du ministre des Affaires étrangères, M.A. Ould Moïne.

Sur le continent **africain**, l'année semble être à l'amélioration des relations diplomatiques de la Mauritanie. La visite du président mauritanien à Bamako en avril, qui suit l'arrivée au pouvoir d'A.O. Konaré et la « paix des braves » (conclue entre le gouvernement et les anciens rebelles touaregs des Mouvements et Fronts unifiés de l'AZAWAD en avril 1992), allège le contentieux bilatéral. En juin, se déroule à Bamako une Commission mixte de coopération entre la Mauritanie et le Mali au terme de laquelle les deux pays appellent « leurs partenaires africains à accélérer l'intégration économique régionale et sous régionale ». La Mauritanie réaffirme en cette occasion son soutien au Pacte national de paix d'avril 1992 ; le Mali demande alors à la Mauritanie de faciliter le retour des Maliens réfugiés dans ce pays et se prononce en faveur du « rétablissement de la sécurité » à la frontière commune entre les deux pays. Le 12 septembre, les ministres de l'intérieur de chacun des deux pays se réunissent à Kayes (Mali) et conviennent d'adopter « une nouvelle matérialisation » de leur frontière commune.

Depuis la réouverture des postes de passage sur le fleuve frontière, la situation semble au point mort entre la Mauritanie et le Sénégal. L'inextricable problème des indemnisations réciproques des victimes du drame de 1989 ajoute au malaise.

Quant aux relations avec le Burkina Faso, le président B. Compaoré effectue les 25 et 26 avril une visite officielle en Mauritanie pour approfondir les relations économiques qualifiées « d'excellentes » par les deux pays.

LISTE DES SIGLES

- BAD : Banque Africaine de Développement
- BEI : Banque Européenne d'Investissements
- BID : Banque Islamique de Développement
- BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
- CCDH : Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (marocain)
- CE : Communauté Européenne
- CEI : Communauté des États indépendants
- CFD : Caisse Française de développement
- FADES : Fond Arabe pour le Développement Économique et Social
- FMA : Fonds Monétaire Arabe
- FMI : Fond Monétaire International
- HCE : Haut Comité d'État (exécutif algérien)
- LADDH : Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme
- LADH : Ligue Algérienne des Droits de l'Homme
- LTDH : Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme
- OMDH : Organisation Marocaine des Droits de l'Homme
- ONDH : Organisation Nationale des Droits de l'Homme (algérienne)
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OPEP : Organisation des Pays exportateurs de pétrole
- OUA : Organisation de l'Unité Africaine
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- SFI : Société Financière Internationale (filiale de la BIRD)
- UGET : Union Générale des Étudiants Tunisiens
- UMA : Union du Maghreb Arabe
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
- USDA : United States Departement of Agriculture
- M : million
- MM : milliard

SOURCES PRINCIPALES

- *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Chroniques internationales 1989-1992 de L. Blin, Y. Le Troquer, M. de Larramendi.
- *Maghreb-Machrek*, 1993-1994.
- *France Pays Arabes*, 1993-1994.
- *Le Monde*, 1993.

- *L'État du Monde*, 1994.
- *Bilan économique et social du Monde*, 1993.
- *Rapport annuel d'Amnesty International*, 1994.
- *Rapport annuel de la Banque Mondiale*, 1993.
- *Rapport annuel de la Banque Européenne d'Investissement*, 1994
- *Pétrole et Gaz Arabes*, 1993-1994.
- *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1993-1994.
- *Maghreb Sélection* 1993-1994.

ARTICLES COMPLÉMENTAIRES :

Maghreb

- « L'Union du Maghreb Arabe va marquer une pause », *Le Monde*, 20 février 1993, p. 6.

- « Maghreb : Proposition tunisienne pour une conférence régionale », F. B'chir, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 2 juillet 1993, p. 1641-1642.

- « Maghreb : des intentions encore floues », F. B'chir, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1er janvier 1993, p. 13-14.

- « Les associés de la CEE entre préférence commerciale et préférence communautaire », S. Mezdour, *France Pays Arabes*, juillet-août 1993, p. 20-22.

- « La Tunisie souhaite rendre l'UMA plus efficace », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 12 mars 1993, p. 679-680.

Libye

- « Le commerce extérieur de la Libye », S. Naaoussh, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 19 novembre 1993, p. 2802-2803.

- « Privatisation n'est pas libéralisation », S. Naaoussh, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 3 septembre 1993, p. 2810-2812.

- « Dévaluation rampante pour relancer l'économie », A. Zarrad, *Jeune Afrique Économie*, n° 167, mai 1993, p. 79.

- « Foucades Kadhaffiennes », J. de Barrin, *Le Monde*, 11 mars 1993, p. 4.

- « L'imposition d'un embargo sur le pétrole divise les pays occidentaux », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 9 avril 1993.

- « L'ONU renforce les sanctions contre la Libye », *Libération*, 12 novembre 1993.

- « Le Conseil de sécurité de l'ONU durcit les sanctions contre Tripoli », A. Bassir Pour, *Le Monde*, 14-15 novembre 1993.

- « Les nouvelles sanctions onusiennes contre Tripoli », *Libération*, 2 décembre 1993, p. 18.
- F. Burgat, A. Laronde, *La Libye*, Que sais je ?, PUF, 1995 (à paraître).
- F. Burgat, in *Nord-Sud-Export*, 13 mai 1995, p. 9-10.

Tunisie

- « Tunisie, un chantier pour l'an 2000 », E. Mestiri, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 16 décembre 1994, p. 2629-2648.
- « Tunisie, le trop bon élève du FMI », J. P. Turquoi, *Le Monde*, 5 novembre 1993, p. 29.
- « La Tunisie, sans filet, dans le grand jeu de la libéralisation économique », L. Chouikha et K. Labidi, *Le Monde Diplomatique*, juillet 1993, p. 18-19.
- « La convertibilité du Dinar tunisien », T. Ben Brik, *Jeune Afrique Économie*, n° 164, février 1993, p. 45.
- « Activité de la BM en Tunisie en 1992 et 1993 », *Maghreb Sélection*, 30 septembre 1993.
- « Promouvoir un partenariat avec la CEE... » entretien avec S. Rabah, ministre tunisien de l'économie, H. Ben Yaïche, *France Pays Arabes*, septembre 1993, p. 17-18.
- « Activité de la BEI en Tunisie en 1993 », *Maghreb Sélection*, 23 et 30 juin 1994.
- « Le président Ben Ali rejette toute idée de dialogue », M. Deuré, *Le Monde*, 11 mars 1993, p. 4.
- « Offensive de charme vers le continent asiatique », X. Theulet, *Jeune Afrique Économie*, n° 169, juillet 1993, p. 84.
- « La visite d'une délégation israélienne est entourée d'une extrême discrétion », *Le Monde*, 22 septembre 1993, p. 4.

Algérie

- « L'Algérie asphyxiée », J.P. Tuquoi, *Le Monde*, 30 novembre 1993.
- « Le gouvernement algérien réaffirme la priorité accordée à la défense des entreprises publiques », C. Simon, *Le Monde*, 22 mai 1993, p. 16.
- « Redha Malek, nouveau premier ministre, doit affronter à la fois le terrorisme et la crise économique », *Le Monde*, 24 août 1993.
- « M. Malek remplace M. Abdesslam à la tête du gouvernement », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 27 août 1993, pp. 2165-2166.

- « Le premier ministre donne la priorité au rétablissement de l'ordre public et de l'économie », C. Simon, *Le Monde*, 7 septembre 1993, p. 8.
- « Vers un rapprochement avec le FMI ? », *Marchés Méditerranéens et Tropicaux*, 10 septembre 1993, p. 2266.
- « Rééchelonnement : un compromis s'est dégagé au sein du pouvoir », N. Aggiouri, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 24 septembre 1993, pp. 2365-2366.
- « Le gouvernement algérien se veut pragmatique », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 8 octobre 1993, pp. 2477-2478.
- « L'Algérie conclurait avec le FMI un accord de « reprofilage de sa dette », *Le Monde*, 16 décembre 1993, p. 22.
- « L'année 1994 sous le signe du rééchelonnement », N. Salem, *Jeune Afrique Économie*, n° 176, février 1994, pp. 102-103.
- « Activité de la BM en Algérie en 1992 et 1993 », *Maghreb Sélection*, 30 septembre 1993.
- « Activité de la BEI en Algérie en 1993 », *Maghreb Sélection*, 23 et 30 juin 1994.
- « La France premier fournisseur et deuxième client », J.P. Tuquoi, *Le Monde*, le 29 octobre 1993, p. 4.
- « France-Algérie : nouveau départ », R. Favret, *Le Figaro*, 11 janvier 1993.
- « La France veut aider l'Algérie à retrouver par le développement la voie de la démocratie », J. de Barrin, *Le Monde*, le 12 janvier 1993, p. 3.
- « Algérie : les gages diplomatiques de Paris à Alger », J. Garçon, *Libération*, 11 janvier 1993, p. 17.
- « Alger et Paris plaident pour une 'coopération exemplaire' », J. de Barrin, *Le Monde*, 21-22 février 1993, p. 4.
- « Paris-Alger, même combat ? », éditorial, *Le Monde*, 11 novembre 1993, p. 1.
- « La France sans illusion », *Jeune Afrique*, n° 1694, du 24 au 30 juin 1993, p. 28.
- « Les occidentaux réajustent la position », J. Garçon, *Libération*, 9 décembre 1993, p. 3.
- « Les États-Unis s'en mêlent », P.M. de la Gorce, *Jeune Afrique*, 16-22 décembre 1993, pp. 26-28.
- « Les islamistes durcissent le ton contre les étrangers », C. Simon, *Le Monde*, 17 novembre 1993, p. 3.
- « Contexte et acteurs pour les droits de l'homme », J. Cesari, *Maghreb/Machrek*, n° 142, octobre/décembre 1993, p. 24-31.

- «Polisario contre islamistes», F. Soudan, *Jeune Afrique,* n° 1708, du 30 septembre au 6 octobre 1993. p. 14-16.

- «Algérie-Libye. Guerre en sous-sol», M. Yared, *Jeune Afrique,* n° 1717, du 2 au 8 décembre 1993, p. 24-25.

Maroc

- «Évolution des principaux indicateurs économiques en 1993», *Maghreb Sélection,* 22 et 29 septembre 1994.

- «Maroc : 1993 inaugure une phase nouvelle», *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 22 janvier 1993, p. 185-188.

- «Fragilités marocaines. II – Une société à deux vitesses», J. de Barrin, *Le Monde*, 24 juin 1993, p. 7.

- «Maroc : dur réveil pour le royaume», K. Zniber, *Jeune Afrique*, n° 1714, 11-17 novembre 1993, p. 34-35.

- «Le Maroc à la recherche de son marché financier», O. Pastre & J-M. Dubois, *La vie économique,* n° 3710, 30 avril 1993, p. 35-36.

- «Textile marocain : la qualité comme remède à la crise», *Jeune Afrique Économie*, n° 166, avril 1993, p. 130-133.

- «Le Maroc veut utiliser l'argent des privatisations pour financer les programmes sociaux», M. el-Banna, J.P. Tuquoi, *Le Monde*, 29 avril 1993, p. 17.

- «Maroc, le rêve européen», P. Alari, *Le Monde,* le 11 mai 1993, p. 32.

- «Maroc : rêves au Sun Beach», B. Guetta, *Jeune Afrique*, n° 1716, du 25 novembre au 1er décembre 1993, p. 34-35.

- «Activité de la BEI au Maroc en 1993», *Maghreb Sélection*, 23 et 30 juin 1994.

- «Activité de la BM au Maroc en 1992 et 1993», *Maghreb Sélection*, 30 septembre 1993.

- «Le Maroc joue la carte andalouse», C. Deschamps, *Jeune Afrique Économie*, n° 167, mai 1993, p. 54.

- «Maroc/États-Unis : la grand malaise», F. Soudan, *Jeune Afrique*, n° 1716, du 25 novembre au 1er décembre 1993, p. 16-18. – «L'extrême prudence de Rabat», M. el-Banna, *Le Monde*, 11 novembre 1993.

- «Paris-Rabat, de l'irritation à la fascination», *Le Monde*, 28 et 29 mars, p. 6.

- «Mr Balladur souligne les liens 'privilégiés et étroits' entre Paris et Rabat», *Le Monde*, 25-26 juillet 1993, p. 5.

- «Le Maroc au Sénat», *France Pays Arabes*, Mai 1993, p. 8.

- « Une journée 'exceptionnelle' », M. el-Banna, *Le Monde*, 16 septembre 1993, p. 4.
- « Les bénéfices marocains », P. Claude, *Le Monde*, 16 septembre 1992, p. 4.
- « Rabat et les droits de l'Homme », *Libération*, 20-21 février 1993.
- « Le « mea culpa » de Rabat sur les droits de l'homme », *Libération*, 3 mars 1995, p. 23.
- « Fragilités marocaines. III – Les roses de Kelat M'gouna », J. de Barrin, *Le Monde*, 25 juin 1993, p. 5.
- « Promesse de solution 'satisfaisante' pour les prisonniers et les 'disparus' politiques », *Le Monde*, 5-6 décembre 1993, p. 5.

Mauritanie

- « Semaine française en Mauritanie », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 3 décembre 1993, p. 2951.
- « Mauritanie. La guerre est finie », F. Soudan, *Jeune Afrique*, n° 1691, du 3 au 9 juin 1993, p. 33-34.